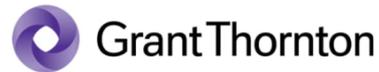




109, Rue Tête d'Or
69006 Lyon

SAS au capital de 5 986 008 €
RCS : 351 497 649



44 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon

SAS au capital de 2 297 184 €
RCS : 632 013 843

BOIRON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

BOIRON

Société anonyme
RCS : Lyon 967 504 697

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société BOIRON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Goodwill et dettes financières relatives aux compléments de prix liés aux acquisitions

(Paragraphe 2.5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill. Au 31 décembre 2024, les goodwill s'élèvent à 89,7 millions d'euros en valeur nette. Ces goodwill font l'objet d'un test de dépréciation, dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an. Ils sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des goodwill correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur, nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité calculée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de cinq ans. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de ces goodwill devient inférieure à la valeur comptable. Les paragraphes 2.5 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de réalisation des tests de perte de valeur.

Nous avons considéré que l'évaluation des valeurs d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, constitue un point clé de l'audit en raison :

- du caractère significatif des goodwill dans les comptes consolidés ;
- de l'importance des estimations sur lesquelles repose la détermination de leur valeur d'utilité, incluant les prévisions de chiffres d'affaires et de taux de marge, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés pour la détermination de la valeur terminale ;
- de la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs d'utilité à certaines hypothèses.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique des modalités mises en œuvre par le groupe pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill et la juste valeur des dettes financières liées aux compléments de prix. Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société avec les normes comptables en vigueur.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance de la méthodologie d'identification des indices de perte de valeur du Groupe et de réalisation des tests de perte de valeur préparés par le Groupe ;
- Apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par entretien avec la direction et par comparaison avec la performance de l'exercice, en :
 - Corroborant les flux de trésorerie utilisés dans les tests de perte de valeur avec le budget pour 2025 établi par la Direction et prévisions à moyen terme ;
 - Appréciant la cohérence des principales hypothèses retenues (dont le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation) aux données macro-économiques disponibles en date de clôture ;
 - Réalisant nos propres tests de sensibilité relatifs au taux d'actualisation, au taux de croissance à l'infini et aux principales hypothèses opérationnelles ;

- Examinant les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et en vérifiant l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- Appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le cadre du calcul de l'estimation des compléments de prix indexés sur les performances futures des sociétés acquises et en lien avec le contrat d'acquisition ;
- Contrôler la conformité du calcul des engagements réciproques de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires constatés en dettes financières avec les contrats d'acquisition afférents.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans les paragraphes 1, 2.4.1, 2.5, 6.1, 6.2 et 33 de l'annexe aux comptes consolidés au titre des goodwill et des engagements donnés ou reçus liés aux acquisitions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité BOIRON par l'assemblée générale du 25 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars et pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 22 avril 2025

DocuSigned by:


6D723299586740F...

Emmanuel Charnavel

Grant Thornton

Lyon, le 22 avril 2025

Signé par :


4B2D736D87454BD...

Françoise Mechin

COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2024	2023
Chiffre d'affaires	24	487 559	493 248
Autres produits de l'activité	24	1	1
Coûts de production industrielle		(128 796)	(135 165)
Coûts de préparation et distribution		(80 921)	(81 760)
Coûts de promotion		(157 353)	(151 067)
Coûts de recherche		(6 307)	(5 765)
Coûts des affaires réglementaires		(9 517)	(8 831)
Coûts des fonctions support		(69 284)	(71 737)
Autres produits opérationnels	28	8 633	12 630
Autres charges opérationnelles	28	(28 279)	(9 263)
Résultat opérationnel		15 736	42 290
Produits de placement	29	2 917	7 462
Charges de financement	29	(1 219)	(1 191)
Autres produits et charges financiers	29	(2 859)	(1 711)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées		0	0
Résultat avant impôt		14 576	46 851
Impôts sur les résultats	30	(3 241)	(12 911)
Résultat net consolidé		11 334	33 940
Résultat net - part des minoritaires		(2)	(1 887)
Résultat net - part du Groupe	31	11 336	35 827
Résultat par action ⁽¹⁾ (en euros)	31	0,65	2,06

(1) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

État du résultat global

(en milliers d'euros)	Paragraphes	2024	2023
Résultat net consolidé		11 334	33 940
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat		(5 259)	(3 890)
Écarts de conversion		(1 121)	(3 771)
Autres mouvements	3 & 17	(4 138)	(119)
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture		0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		4 052	3 614
Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	19	4 052	2 306
Variation de juste valeur des actifs financiers ⁽³⁾		0	1 307
Autres éléments totaux du résultat global ⁽²⁾		(1 207)	(277)
Résultat global consolidé		10 127	33 663
Résultat global - part des minoritaires		2 204	(1 887)
Résultat global - part du Groupe		7 923	35 550

(1) En 2024 : +5 461 K€ d'écarts actuariels bruts et -1 408 K€ d'impôts différés.

En 2023 : +3 107 K€ d'écarts actuariels bruts et -801 K€ d'impôts différés.

(2) Il n'y a pas d'effet impôt dans les autres éléments du résultat global autre que ceux mentionnés en (1).

(3) Variation de juste valeur des titres AVEXTRA AG, cf. paragraphe 2.4.5.2 (variation ne générant pas d'impôt différé).

Bilan consolidé

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants		295 337	303 987
Goodwill	6	89 739	89 665
Immobilisations incorporelles	7	29 275	30 132
Immobilisations corporelles	8	132 654	141 953
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	9	10 824	9 712
Immobilisations financières	10	16 074	15 529
Autres actifs non courants		52	83
Impôts différés actifs	30	16 719	16 914
Actifs courants		280 993	286 214
Actifs destinés à être cédés	11	20	20
Stocks et en-cours	12	101 110	96 767
Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	13	89 859	86 954
Créances d'impôt sur les sociétés	14	6 071	4 109
Autres actifs courants	14	19 223	24 319
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	64 709	74 044
TOTAL ACTIF		576 331	590 201
PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres (part du Groupe)		378 145	393 661
Capital	16	17 545	17 545
Primes		79 876	79 876
Réserves et résultat consolidés		280 724	296 240
Intérêts minoritaires		38	(2 161)
Total Capitaux propres		378 183	391 500
Passifs non courants		86 325	72 372
Emprunts et dettes financières non courants	17	3 547	436
Dettes financières locatives non courantes	18	6 905	6 209
Engagements sociaux	19	50 350	59 206
Provisions non courantes ⁽¹⁾	20	24 248	5 245
Autres passifs non courants	22	1 275	1 276
Impôts différés passifs	30	0	0
Passifs courants		111 823	126 329
Emprunts et dettes financières courants	17	310	3 249
Dettes financières locatives courantes	18	4 209	3 808
Provisions courantes	20	7 356	11 721
Fournisseurs et comptes rattachés	21	37 164	44 630
Dettes d'impôts sur les sociétés	22	1 436	1 683
Autres passifs courants	22	61 348	61 238
TOTAL PASSIF		576 331	590 201

(1) Dont 22 349 K€ de provision pour la réorganisation en France, initiée en 2024.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Paragraphes	2024	2023
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	32	39 533	45 491
Résultat net (part du Groupe)		11 336	35 827
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location	9	4 730	4 212
Autres amortissements et provisions (hors actifs courants)	25	37 646	21 413
Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs)		16	(12 720)
Produits de placement et charges de financement		(1 598)	(5 894)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		3 241	12 911
Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôts	32	55 371	55 749
Impôt versé/remboursement d'impôt	32	(6 618)	(14 816)
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	32	(9 220)	4 559
Variation des stocks et en-cours		(3 407)	(831)
Variation des créances clients et comptes rattachés		(3 325)	12 119
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés		(7 973)	(3 163)
Variation des autres créances et dettes opérationnelles		5 484	(3 566)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	32	(18 360)	(22 926)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	32	(8 399)	(9 858)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	32	(7 531)	(8 167)
Cessions d'immobilisations corporelles	32	12	2 211
Cessions d'immobilisations incorporelles		0	0
Acquisitions des immobilisations financières	32	(2 201)	(7 201)
Cessions des immobilisations financières		736	89
Incidence des variations de périmètre - entrée		0	0
Incidence des variations de périmètre - sortie	32	(977)	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	32	(27 854)	(198 413)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	32	(23 439)	(198 969)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(6)	(3)
Augmentation et réduction de capital, primes et réserves		(206)	(122)
Rachats d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)		0	0
Cessions d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)		0	0
Émission d'emprunts	17	0	19
Remboursement d'emprunts	17	(1 291)	(1 047)
Intérêts versés		(258)	(308)
Remboursement des dettes financières locatives	18	(4 720)	(4 271)
Intérêts liés aux dettes financières locatives		(828)	(661)
Produits de placement encaissés		2 893	6 949
VARIATION DE TRÉSORERIE	32	(6 681)	(175 848)
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères		(997)	(1 796)
Trésorerie nette au 1^{er} janvier	32	72 016	249 660
Trésorerie nette au 31 décembre	32	64 338	72 016

Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024

Avant affectation du résultat (en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Prime d'émission	Actions auto- détenues	Réserves consolidées ⁽²⁾	Écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
31/12/2022	17 375 673	17 545	79 876	(6 973)	486 502	(5 452)	(13 882)	557 616	(270)	557 346
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	(13 398)	-	-	(417)	(119)	-	-	(536)	-	(536)
Annulation d'actions auto-détenues	-	0	-	0	0	-	-	0	-	0
Dividendes versés	-	-	-	-	(198 969)	-	-	(198 969)	(3)	(198 973)
Transactions avec les actionnaires	(13 398)	0	0	(417)	(199 088)	0	0	(199 505)	(3)	(199 509)
Résultat net	-	-	-	-	35 827	-	-	35 827	(1 887)	33 940
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1 188	2 306	(3 771)	(277)	0	(277)
Résultat global	0	0	0	0	37 015	2 306	(3 771)	35 550	(1 887)	33 663
31/12/2023	17 362 275	17 545	79 876	(7 391)	324 429	(3 146)	(17 654)	393 661	(2 161)	391 500
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	0	-	-	0	0	-	-	0	-	0
Annulation d'actions auto-détenues	-	0	-	0	0	-	-	0	-	0
Dividendes versés	-	-	-	-	(23 439)	-	-	(23 439)	(6)	(23 445)
Transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	(23 439)	0	0	(23 439)	(6)	(23 445)
Résultat net	-	-	-	-	11 336	-	-	11 336	(2)	11 334
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(6 344)	4 052	(1 121)	(3 413)	2 206	(1 207)
Résultat global	0	0	0	0	4 992	4 052	(1 121)	7 923	2 204	10 127
31/12/2024	17 362 275	17 545	79 876	(7 391)	305 983	906	(18 775)	378 145	38	378 183

⁽¹⁾ Nombre d'actions après élimination des actions auto-détenues.

⁽²⁾ Dont 231 826 K€ d'autres réserves et report à nouveau et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de BOIRON société mère, au 31 décembre 2024.

Annexes aux comptes consolidés

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2025.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2024, BOIRON société mère et ses filiales comptaient 2 771 salariés (effectif physique) en France et à l'étranger, contre 2 810 au 31 décembre 2023. L'effectif à fin 2024 n'inclut pas les 84 personnes impactées par la réorganisation initiée en 2020 en France et accompagnées par BOIRON dans le cadre d'un congé de reclassement externe ou de mesures d'âge (fin 2023, elles étaient 128 personnes).

L'action BOIRON est admise aux négociations sur le marché Euronext d' Euronext Paris.

1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

1.1 Évolution de la gouvernance du Groupe

- Le Conseil d'Administration des Laboratoires BOIRON, réuni le 3 juillet 2024 sous la présidence de Thierry Boiron, a acté une évolution de la gouvernance du Groupe.
Dans ce cadre, Thierry Boiron a été nommé Directeur Général en remplacement de Valérie Lorentz-Poinsot, qui a démissionné concomitamment de son mandat d'administratrice.
Anabelle Flory-Boiron, qui a travaillé 19 ans au sein des Laboratoires BOIRON jusqu'en décembre 2021 et qui est Administratrice de BOIRON SA depuis 2020, a été nommée Présidente du Conseil d'Administration en remplacement de Thierry Boiron.
- Le Conseil d'Administration des Laboratoires BOIRON, réuni le 11 décembre 2024 sous la présidence d'Anabelle Flory-Boiron, a nommé, sur proposition de Thierry Boiron, Pascal Houdayer Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2025. Thierry Boiron reste à ses côtés, à la fois en tant que Président de BOIRON DÉVELOPPEMENT pour l'ensemble des orientations et décisions stratégiques, et comme Directeur Général Délégué de BOIRON SA pour animer certaines missions spécifiques. En tant que Directeur Général, Pascal Houdayer est directement rattaché au Conseil d'Administration de la société dont il devient membre à compter du 1^{er} janvier 2025.

1.2 Variation de périmètre - cession d'ABBI

Le 14 juin 2024, BOIRON société mère a conclu un accord avec la société SAGAD pour la cession intégrale de sa participation dans la société ABBI.

Cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés et avait été préalablement soumise à l'avis des représentants du personnel.

Dans le cadre de cette opération, BOIRON société mère a préalablement souscrit à une augmentation de capital d'ABBI pour 7 927 K€, par voie de compensation avec une partie de sa créance en compte courant d'associé. Également, une convention d'abandon de créance en compte courant avec clause de retour à meilleure fortune a été conclue pour un montant de 448 K€.

1.3 Autres évènements

- En début d'année 2024, la structure capitalistique du Groupe BOIRON a été modifiée à la suite de l'offre publique d'achat simplifiée qui s'est déroulée du 11 au 31 janvier 2024. Ainsi, au 29 février 2024, après la clôture de l'offre, le capital de la société BOIRON SA était détenu pour environ 79% par BOIRON DÉVELOPPEMENT, le solde de 20% étant détenu par d'autres investisseurs sur le marché boursier (hors actions d'autocontrôle de 1%).

- Les Laboratoires BOIRON ont présenté le 21 novembre 2024 aux partenaires sociaux et au Conseil d'Administration, un nouveau projet de réorganisation (cf. paragraphes 19, 20 et 28).

Ce projet entraînerait en France la suppression de 145 postes dont 117 pourvus et 28 vacants, selon la répartition suivante :

- la fermeture de 4 établissements de distribution à Clermont-Ferrand, Dijon, Reims et Antibes (Sophia-Antipolis), qui aurait pour conséquence la suppression de 73 postes ;
- la fermeture de 7 préparatoires au sein des établissements de distribution de Bordeaux, Marseille, Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse, Tours, qui entraînerait la suppression de 40 postes ;
- la suppression de 32 postes dans la visite médicale.

Il est à noter, par ailleurs, la création de 8 postes au niveau du réseau pharmaceutique des Responsables du Développement de l'Homéopathie (RDH).

2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe BOIRON au 31 décembre 2024 ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne, intègre :

- les normes comptables internationales (IAS et IFRS),
- les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee - SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Les autres normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas d'impact significatif ou sont non applicables. Il s'agit principalement de :

- amendement à IFRS 16 - Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023,
- amendement à IAS 1 - Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, publié par l'UE en décembre 2023,
- amendement à IFRS 7 - Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, publié par l'UE en mai 2024,
- interprétation IFRS IC de mars 2024 sur l'impact des engagements de réduction des gaz à effets de serre sur la reconnaissance et l'estimation des provisions (IAS 37).

Il est à noter que le Groupe ne rentre pas dans le champ des dispositions fiscales liées à la transposition en France de la Directive Européenne Pilier 2 (calcul d'un impôt minimal de 15%). Pour information, le Groupe n'a pas de filiale significative dans des pays où le taux d'impôt est inférieur à 15%.

Le Groupe BOIRON a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union européenne (UE), mais dont l'application anticipée aurait été possible, pour certains, en 2024, et qui entreraient en vigueur après le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne. Il s'agit principalement :

- Textes qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025 :
 - amendement à IAS 21 - absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE
- Textes qui rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026 :
 - amendements à IFRS 7 et IFRS 9 - classification et évaluation des instruments financiers, adopté par l'IASB en mai 2024 et en cours d'adoption par l'UE,
 - améliorations annuelles des normes - volume 11, amendements à IFRS 1, 7, 9, 10 et IAS 7, adopté par l'IASB en juillet 2024, process d'adoption en cours par l'UE.
 - norme IFRS 18, présentation des états financiers et informations à fournir.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les amendements à IAS 21, IFRS 7 et 9 aient un impact significatif sur ses comptes consolidés. Le Groupe est en cours d'analyse de la norme IFRS 18.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024, mais non encore approuvés au niveau européen, qui auraient un impact significatif sur les comptes de cet exercice.

2.1 Utilisation d'estimations et hypothèses

Le Groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données en annexe. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les actifs notamment sur les goodwill (paragraphe 6),
- les estimations des compléments de prix et des dérivés afférents (paragraphe 17),
- les engagements sociaux (paragraphe 19),
- les provisions (paragraphe 20).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice d'évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux et des cours de change (notamment sur le dollar américain, le rouble et le réal brésilien), qui reste très élevée depuis plusieurs années. Les variations de cours de change ne conduisent toutefois pas à identifier un risque de dépréciation supplémentaire sur les actifs.

La sensibilité des engagements de retraite aux variations de taux et la sensibilité du Groupe aux variations de change sont traitées aux paragraphes 19 et 23.

L'analyse des risques (notamment les risques liés aux variations des paramètres de marché et les risques pays) est présentée en paragraphe 23.

Le Groupe, après avoir fait face à des augmentations du prix de certaines matières premières en 2023, a bénéficié de baisses du prix de ces produits en 2024.

L'ensemble des actions décrites dans notre rapport de durabilité, relatives à l'approvisionnement des souches ainsi qu'à la réduction des consommations énergétiques, a pour effet de réduire l'impact potentiel du changement climatique sur les activités et dépenses associées à court terme.

Au 31 décembre 2024, les activités de BOIRON éligibles dans le cadre de la taxonomie européenne représentent un chiffre d'affaires de 438 913 K€ soit 90% du chiffre d'affaires du Groupe (contre 451 132 K€ en 2023 soit 91,5% du chiffre d'affaires).

Le réchauffement climatique pourra avoir un impact sur les dépenses d'énergie engagées pour le maintien en température des installations de fabrication, conditionnement et stockage des produits ainsi que sur la disponibilité de certaines souches.

Cependant, à ce jour, BOIRON n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques sur les comptes, au regard de la réglementation actuelle et des engagements pris par le groupe en matière neutralité carbone et de réduction des gaz à effets de serre, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation (cf. paragraphe 6.2), la constatation de provisions pour risques (cf. paragraphe 2 supra, décision IFRS IC de mars 2024), ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

Par ailleurs, le Groupe n'est aujourd'hui pas en mesure d'évaluer l'impact à long terme des effets du changement climatique sur l'approvisionnement de ses matières premières et sur son activité. En effet, l'impact dépendra de nombreux paramètres, et notamment de l'évolution du climat et de la réglementation.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements) a confirmé l'existence d'un contrôle exclusif des filiales comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe BOIRON.

Pour information, le Groupe détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, dans l'ensemble des filiales dont il détient le contrôle exclusif.

L'analyse des critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de coentreprises et d'activités conjointes, sur les exercices présentés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle ou ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en paragraphe 3 de l'annexe.

2.3 Méthodes de conversion en monnaies étrangères

2.3.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en produits ou en charges, en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée. La valeur des actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère est figée au cours de change à la date de transaction.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des transactions en devises étrangères, qu'elles fassent l'objet de couvertures ou non. Les règles de comptabilisation des opérations de couverture sont présentées en paragraphe 2.10.

2.3.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan (autres que les éléments des capitaux propres) des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice. Les postes des capitaux propres autres que le résultat de l'exercice sont convertis au cours historique.

Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont inclus dans la rubrique « écarts de conversion ». Les mouvements de l'année des écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global. Ils seront recyclés en résultat en cas de perte de contrôle de la filiale (cession, liquidation, dilution...).

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une société étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la société et sont convertis au taux de clôture.

Le Groupe n'a pas de filiales situées dans des pays hyper-inflationnistes.

2.4 Actifs non courants

2.4.1 Goodwill

Le Groupe a pris l'option de figer les goodwill existant au moment de la première application des normes IFRS et de netter les valeurs brutes et amortissements.

En application d'IFRS 3 révisée, les écarts d'acquisition ont été calculés par différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises.

Le prix d'acquisition comprend l'impact éventuel des compléments de prix, qui sont déterminés en appliquant les critères, prévus au contrat d'acquisition, aux prévisions établies. Les compléments de prix sont estimés à la date d'acquisition et pris en compte pour le calcul du goodwill. Les compléments de prix sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont constatées en résultat (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition).

Lorsque le prix d'acquisition peut être réglé en partie en actions émises par le Groupe BOIRON, l'analyse peut conduire à constater un dérivé, en fonction des caractéristiques du contrat. Le cas échéant, les variations de juste valeur sont également constatées en résultat à chaque clôture.

Les compléments de prix sont actualisés lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif serait comptabilisé dans la rubrique « Charges de financement ».

Les options de vente ou engagements réciproques d'achats et de vente portant sur des participations minoritaires qui ne transfèrent pas les droits et avantages liés aux actions sont constatés initialement pour leur juste valeur en passifs financiers par contrepartie les réserves. Les variations de juste valeur ultérieures sont constatées en résultat.

La détermination des justes valeurs des actifs et passifs acquis et des goodwill résiduels est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Les frais d'acquisition sont constatés en charges.

L'option pour la méthode de comptabilisation du goodwill complet ou partiel est effectuée au cas par cas, pour chaque acquisition.

2.4.2 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Il n'existe pas dans le Groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie à l'exception des marques.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le Groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition. Il s'agit pour l'essentiel de logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- les logiciels de gestion intégrés de type « ERP », compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans,
- les autres logiciels sont amortis sur une durée qui varie de un à cinq ans.

Les brevets acquis par le Groupe sont amortis sur la durée de protection juridique, soit vingt ans, sauf en cas de situation mettant en évidence une durée d'utilisation économique plus courte.

Les marques développées en interne sont constatées en charges.

Les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'activation. En pratique, les marques comptabilisées en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe.

Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés :

- d'une part, de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui en pratique ne répondent pas aux critères d'activation de la norme IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Le Groupe a choisi de présenter le Crédit d'Impôt Recherche associé à ces dépenses, assimilé à des subventions de recherche, en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 2.6),
- d'autre part, de logiciels acquis ou développés : ces dépenses de logiciels sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants.

Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux étapes suivantes sont activées :

- frais d'analyse organique,
- frais de programmation, de tests et jeux d'essais,
- frais de documentation destinée à l'utilisateur.

Ces dépenses sont activées dans le respect des six critères de la norme IAS 38 :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des logiciels,
- intention de les achever et de les utiliser,
- capacité à les utiliser,
- capacité de ces logiciels à générer des avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques pour achever,
- et enfin capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à ces actifs.

L'application de la décision de l'IFRIC publiée en avril 2021, portant sur l'activation des coûts de configuration ou d'adaptation de logiciel SaaS, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Les projets informatiques immobilisés sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

2.4.3 Immobilisations corporelles

2.4.3.1 Comptabilisation

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » ne conduit pas le Groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le Groupe.

2.4.3.2 Amortissement

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le Groupe. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- trois à cinq ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- huit à douze ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers,
- trente ans pour les constructions.

2.4.4 Droits d'utilisation liés aux contrats de location et principes comptables spécifiques à la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à douze mois et/ou bien sous-jacents de faible valeur).

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats portant sur des actifs corporels et plus spécifiquement sur des contrats de location immobilière, et sur les contrats de location de véhicules. Pour les contrats non retraités, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées en 2024, comme en 2023.

En l'absence d'option d'achat, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cessions-bails.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

En l'absence de contrats de crédit-bail, la valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux du profil de paiement.

Les contrats de location retraités ne comportent pas de composante variable significative.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux, ni de clause susceptible de mettre fin au contrat qui conduit à supporter des pénalités plus que non significatives, en cas de non-renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable. De même, il n'existe pas d'incitations économiques susceptibles de conduire l'une des parties à ne pas résilier le bail.

En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il n'y a pas d'option d'achat et les durées retenues pour les principaux contrats de location sont les suivantes :

- contrats de location immobilière :
 - en Italie : période exécutoire de six ans,
 - en Espagne : période exécutoire de six ans,
 - en Belgique : bail emphytéotique de trente ans.

Il n'y a pas de contrat de location immobilière en France en 2024, comme en 2023.

- contrats de location de véhicules : environ trois ans.

2.4.5 Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

2.4.5.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts. Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Ce poste inclut pour le Groupe principalement la partie « restricted cash » du contrat de liquidité lié au rachat d'actions (cf. paragraphes 2.8 et 10), ainsi que la part non courante de prêts et garanties immobilières.

Les actifs financiers non courants s'entendent à plus d'un an.

2.4.5.2 Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, non recyclables en résultat

Le groupe détient 5,14% dans le capital de la société AVEXTRA AG, résultant de la conversion en 3 963 actions en novembre 2023 d'un prêt convertible en actions souscrit en mars 2023. Les variations de juste valeur des actions sont constatées en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat. Le cas échéant, les dividendes reçus seront constatés en résultat financier.

2.4.5.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Cette rubrique comprend les titres non consolidés, incluant les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation). L'ensemble des variations de juste valeur, y compris les dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Leur traitement comptable est indiqué en paragraphe 2.10.

2.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultat et peuvent donner lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Concernant les immobilisations incorporelles, la mise en œuvre des tests de dépréciation n'a concerné, à ce jour, que quelques marques acquises dont la commercialisation de certains médicaments avait été arrêtée et pour lesquelles la dépréciation a été estimée sur la base de projections de ventes futures. Dans le cas de projets d'ERP en cours de développement, les indices de perte de valeur concerneraient un arrêt du projet. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les projets de développement en cours à la clôture des exercices présentés.

Les goodwill et les autres actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas déterminée ou non encore amortis car en cours de développement (essentiellement les projets de développement d'ERP en cours), font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent aux pays et représentent des activités opérationnelles, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. Cette segmentation est cohérente avec l'information sectorielle. Le périmètre des UGT avait évolué sur 2022 pour intégrer l'UGT ABBI, qui est ensuite sortie de ce périmètre, consécutivement à la cession de la société en juin 2024.

Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. En pratique, les tests de dépréciation sur les goodwill sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en pratique, à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale.

Les principales modalités de mise en œuvre de cette méthode sont présentées en paragraphe 6.2.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité au goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill, constatées en autres charges opérationnelles, ne sont pas réversibles, sauf lors de la sortie du goodwill (exemple : cession de filiale).

Des tests sont effectués en paragraphe 6.2 pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles clés.

2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimée au regard des prévisions disponibles, ou lorsqu'il existe des opportunités d'optimisation fiscale à l'initiative du Groupe. Ils ne sont pas significatifs au niveau du Groupe.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- différences temporaires passives,
- prévisions de résultats fiscaux futurs disponibles estimés généralement sur un horizon de cinq ans, tenant compte des contraintes locales liées à l'utilisation des déficits fiscaux,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes et origine des déficits (charges significatives et non récurrentes...),
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances, lorsque la décision dépend du Groupe.

Le montant des actifs d'impôts différés non constatés par application de ces principes est donné en annexe en paragraphe 30.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par société fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Un passif d'impôt différé est constaté en cas de distribution de réserves prévues générant un impact fiscal, lorsque l'incidence est significative.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en autres éléments du résultat global en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

En France :

- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est comptabilisée en charges opérationnelles et non en impôt sur les sociétés,
- le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est comptabilisé en autres produits opérationnels.

2.7 Actifs courants

2.7.1 Actifs destinés à être cédés et abandons d'activités

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs non courants disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquels un plan de cession ainsi que les actions nécessaires pour trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classés comme étant destinés à être cédés. Ces actifs et passifs non courants sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession.

Les actifs ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

Les actifs et passifs non courant répondant à cette définition ne sont pas significatifs sur les exercices présentés.

2.7.2 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

L'ensemble des stocks est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée par rapport à des données directement observables, celle-ci est approchée à partir d'indices de pertes de valeur, comme la rotation des produits en stocks et leur obsolescence.

2.7.3 Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

2.7.3.1 Créances commerciales (créances clients), autres actifs liés aux contrats et autres passifs liés aux contrats

Les modalités de constatation du chiffre d'affaires sont présentées en paragraphe 2.11.1.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Les créances sont actualisées lorsqu'elles comportent une composante financement significative (échéance de règlement supérieure à un an). En pratique, aucune créance ne comporte une composante financement significative sur les exercices présentés.

Le risque client n'est pas significatif dans le Groupe.

Une provision est constatée conformément à la norme IFRS 9 en fonction des pertes attendues, en tenant compte des éventuelles garanties.

Le Groupe applique la méthode simplifiée de dépréciation des créances. Ainsi, le Groupe distingue les clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) des autres créances clients. Les créances douteuses sont dépréciées au cas par cas.

Les autres créances sont provisionnées sur la base d'une matrice de provisionnement, qui tient compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de perte en cas de défaut.

L'analyse du risque est effectuée en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable.

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts marginaux d'obtention du contrat et aux coûts d'exécution des contrats.

Les passifs liés aux contrats clients (cf. paragraphe 2.11.1) concernent :

- des dettes à l'égard des clients liées aux contreparties à verser aux clients,
- des produits constatés d'avance, peu significatifs, visant à rattacher le chiffre d'affaires sur l'exercice.

2.7.3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les dépôts à terme, les titres de créances négociables et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, sans versement de pénalités significatives et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Les placements ne répondant pas à cette définition sont constatés selon les cas en autres actifs financiers courants ou non courants.

En cas de restrictions liées à l'utilisation de la trésorerie des filiales par le Groupe (contrôle des changes), une information est donnée en annexe.

2.8 Capitaux propres consolidés et actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quel que soit l'objectif suivi (actions dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité ; ou actions acquises hors contrat de liquidité dans le cadre d'une opération de croissance externe, en cas de paiement en actions). Le résultat de cession des actions auto-détenues est imputé sur les capitaux propres pour le montant net d'impôt.

2.9 Passifs non courants et courants

2.9.1 Engagements sociaux

Les salariés du Groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du Groupe bénéficient :

- d'avantages à court terme : congés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail,
- d'avantages postérieurs à l'emploi : Accord interne de Préparation à la Retraite, Indemnités de Départ à la Retraite de la convention collective, retraite du régime de la sécurité sociale et retraites complémentaires,
- d'autres avantages à long terme : médailles du travail, gratifications et prépension.

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

2.9.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

2.9.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

2.9.1.2.1 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

2.9.1.2.2 Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise.

L'estimation des indemnités de départ à la retraite est réalisée en tenant compte d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, avec prise en compte de charges sociales.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Lorsque l'étalement de l'obligation pour les régimes postérieurs à l'emploi répond à trois critères (droits définis en fonction de l'ancienneté, existence d'un plafond des droits, condition de présence à la date de départ à la retraite), l'obligation est répartie sur les années de services qui génèrent un droit. Cette règle conduit à différer le début de la constatation de l'obligation pour le calcul des Indemnités de Départ à la Retraite des sociétés françaises.

Les calculs des engagements intègrent principalement les hypothèses actuarielles suivantes :

- une hypothèse de date de versement de la prestation,
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont décrites en paragraphe 19.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel tandis que le coût financier, net du rendement estimé des placements externalisés, est comptabilisé en autres produits et charges financiers. Le rendement estimé des placements externalisés est calculé en retenant le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de l'engagement global de la période antérieure.

Lorsque les engagements sont préfinancés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur pour l'essentiel et présentés au bilan en net de l'engagement.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul, les ajustements de l'obligation liés à l'expérience ainsi que les écarts de rendement sur les fonds en cas de préfinancement. Par application de la norme IAS 19, ces écarts sont reconnus en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Coût des services passés et liquidation de régime

Le coût des services passés lié à des modifications de régime ou à des réductions de régime et les profits ou pertes liés à des liquidations de régimes, sont comptabilisés en résultat opérationnel à la date de survenance de l'évènement, depuis l'application de la norme IAS 19 révisée.

Les réductions des engagements sociaux induites par la réorganisation en France, initiée en 2024, sont constatées en autres produits opérationnels, dans la même rubrique que les coûts de réorganisation.

La seule modification de régime intervenue sur les exercices présentés est liée à la réforme des retraites en France, adoptée en avril 2023.

Avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises

Indemnités de départ à la Retraite

Ces indemnités concernent BOIRON société mère, BOIRON Caraïbes et BOIRON Océan Indien.

Accord de préparation à la Retraite

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite sans diminution de salaire,
- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de BOIRON société mère, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont au minimum dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,
- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,
- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces heures ou demi-journées sont proratisées,
- cette réduction du temps de travail s'applique sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réduction sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Dans l'éventualité où la sécurité sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

Les réductions des engagements sociaux induites par la réorganisation en France, initiée en 2024, sont constatées en autres produits opérationnels, dans la même rubrique que les coûts de réorganisation.

Avantages postérieurs à l'emploi de BOIRON Italie

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants, sans prendre en compte d'hypothèses actuarielles. Les avances versées aux salariés sont constatées en moins des autres passifs non courants. La charge annuelle est constatée en charges de personnel.

2.9.1.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) accordées par les sociétés françaises, les gratifications accordées par BOIRON Espagne ainsi que la prépension et les gratifications accordées par les filiales belges.

Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux autres avantages à long terme (médailles du travail, gratifications) sont comptabilisés en résultat opérationnel, comme les autres composantes de la variation.

2.9.2 Emprunts et dettes financières (hors dettes financières locatives)

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment la réserve de participation des salariés, ainsi que les dettes financières relatives aux obligations de rachat de titres auprès des minoritaires au capital de BOIRON Asia (cf. paragraphe 17).

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements,
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.9.3 Dettes financières locatives

Les principes et méthodes comptables des dettes financières locatives liés à la norme IFRS 16 sont traités en paragraphe 2.4.4.

2.9.4 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour réorganisations,
- les provisions pour retours de marchandises,
- les provisions pour litiges sociaux et autres litiges commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les procédures à risque.

Dans le cas des réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avec un délai d'achèvement rendant improbable toute modification significative du plan.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés en paragraphe 34.

2.9.5 Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières...).

2.10.1 Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti concernent essentiellement les actifs financiers non courants (cf. paragraphe 2.4.5.1) et les actifs financiers courants, tels que les créances clients (cf. paragraphe 13), les autres créances hors fiscales et sociales et les comptes de régularisation (cf. paragraphe 14).

Comme indiqué ci-avant, il n'existe pas d'actifs financiers comportant une composante financement significative.

2.10.2 Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont composés des titres détenus dans la société AVEXTRA AG (cf. paragraphe 2.4.5.2).

Les seules dettes financières constatées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global concernent les obligations de rachat de titres auprès des minoritaires au capital de BOIRON Asia (cf. paragraphe 17).

2.10.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers non courants sont des titres non consolidés, qui en pratique ne sont pas significatifs (cf. paragraphes 2.4.5.2 et 2.4.5.3). L'analyse a conduit à considérer que l'évaluation, des actifs financiers autres que les titres non consolidés, au coût constituait la meilleure estimation de la juste valeur.

Les actifs financiers courants concernent essentiellement des valeurs mobilières de placement (cf. paragraphe 15).

2.10.4 Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs couvrent essentiellement :

- les emprunts et dettes financières, évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. paragraphe 17),
- les dettes fournisseurs qui ne présentent pas de composante financement.

Pour information, les seuls passifs financiers comportant une composante financement significative concernent les avantages postérieurs à l'emploi (cf. paragraphe 19).

2.10.5 Reclassement d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés

Aucun reclassement n'a été effectué sur les exercices présentés.

2.10.6 Instruments dérivés

• Instruments dérivés liés aux opérations de couvertures commerciales

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9 et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

Les instruments de couverture sont mis en place pour une durée maximale de douze mois.

En pratique, les instruments de couverture correspondent à des produits simples (principalement ventes à terme) et correspondent principalement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie.

Les variations de juste valeur des contrats de couverture de juste valeur sont constatées en résultat.

Les dérivés de change sont essentiellement des opérations à terme, qui rentrent dans le niveau 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif).

Les dérivés de change sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur et comptabilisés au bilan en autres actifs et passifs courants. La juste valeur a été déterminée sur la base d'informations communiquées par un prestataire externe à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture : les dérivés étant essentiellement liés à des couvertures de juste valeur, les impacts couverture de change d'opérations commerciales sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels, la partie non efficace étant non significative sur les exercices présentés. Les impacts couverture de change d'opérations financières (principalement des prêts) sont comptabilisés en autres produits et charges financiers.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- **niveau 1** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés (non ajustés), liés à des actifs et passifs identiques, sur des marchés actifs,
- **niveau 2** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix),
- **niveau 3** : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie et par niveau est donné en paragraphe 23 de l'annexe.

• Instruments dérivés liés aux opérations de croissance externe

Lorsque l'analyse du contrat d'acquisition conduit à constater un instrument dérivé, une estimation de la juste valeur du dérivé est effectuée à la date d'acquisition. Les variations de juste valeur de l'instrument dérivé sont constatées en résultat. Il n'existe aucun instrument dérivé rentrant dans cette catégorie sur les exercices présentés.

2.11 Compte de résultat

Le Groupe applique la recommandation ANC n° 2013-R-03 du 7 novembre 2013 sur la présentation du compte de résultat et a pris l'option de ne pas présenter un niveau de résultat correspondant au résultat opérationnel courant, seul un résultat opérationnel est identifié.

2.11.1 Produits de l'activité

La norme IFRS 15 pose les principes de la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- identification du contrat,
- identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- détermination du prix global du contrat,
- allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

L'activité du Groupe BOIRON est essentiellement liée à la fabrication et la distribution de produits homéopathiques (plus de 90% du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires est constaté à la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison. Les revenus sont ainsi constatés à la livraison, il n'existe pas de chiffre d'affaires lié à la vente de produits constaté à l'avancement.

Le Groupe intervient uniquement en tant que principal.

Les contrats clients ne comportent pas d'obligations de performances distinctes significatives.

Les règles de comptabilisation des revenus de l'activité ne reposent pas sur des estimations.

Les garanties sont considérées comme une obligation de prestation non distincte, et font l'objet d'une provision, le cas échéant, constatée selon la norme IAS 37 (cf. paragraphe 2.9.4).

L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 15 a conduit à présenter les contreparties versées aux clients, en diminution du chiffre d'affaires. En effet, les sommes versées aux clients ne sont pas la contrepartie de services identifiés et distincts.

Conformément à la norme IFRS 15, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes,
- avoirs,
- escomptes,
- contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix,
- variations des provisions pour retours exceptionnels.

Le chiffre d'affaires lié à des prestations de services est non significatif (0,4% du chiffre d'affaires). Il est constaté au fur et à mesure de la réalisation des services.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels pour la partie efficace, et lorsque l'impact est significatif, en autres produits et charges financiers, pour la partie non efficace.

2.11.2 Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le Groupe est le résultat opérationnel. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts sur le résultat.

Il intègre le résultat des activités du Groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- d'une part, les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, tels que notamment :
 - les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés,
 - les provisions, les dépréciations d'actifs courants et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le fait générateur répond à cette définition (réorganisation, fermeture d'établissements et de filiales...),
 - les dépréciations des goodwill et, en 2023, les variations de juste valeur des dettes et instruments dérivés sur compléments de prix (les impacts étant liés aux retards dans la réalisation des objectifs) ainsi que la dépréciation des actifs de ABBI.
- d'autre part, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales qualifiés de couverture pour la partie efficace, ainsi que le Crédit d'Impôt Recherche.

2.11.3 Produits de placement, charges de financement et autres produits et charges financiers

Les produits de placement comprennent les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les charges de financement comprennent les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les intérêts liés aux dettes financières locatives, les frais d'émission) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts).

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs (hors dettes financières locatives), principalement composé du coût financier des engagements sociaux, net du rendement attendu du fonds externalisé,
- des frais payés aux banques sur les opérations financières,
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession),
- du résultat de change sur les transactions financières, comprenant les comptes courants non éliminés en consolidation,
- du résultat constaté sur les instruments dérivés de change liés aux transactions financières (qualifiés ou non de contrats de couverture), lorsque l'impact est significatif.

2.11.4 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instrument dilutif, ni d'activités qualifiées d'abandonnées au sens de la norme IFRS 5.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, à l'exception des augmentations et diminutions des droits d'utilisation liés aux contrats de location non considérés comme des flux de trésorerie selon la norme. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux. Les flux liés aux acquisitions et cessions sont présentés nets des variations des dettes sur immobilisations et créances sur cessions d'immobilisations.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice ainsi que les dividendes versés, les mouvements sur actions auto-détenues réalisés en dehors du contrat de liquidité, les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie et les remboursements des dettes financières locatives (les augmentations des dettes ne sont pas considérées comme des flux de trésorerie, par application de la norme). Le Groupe a également choisi de classer dans ces flux les intérêts versés (y compris les intérêts liés aux dettes financières locatives) et les produits de placement encaissés.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, une information sectorielle est fournie dans le paragraphe 5 de l'annexe.

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe est la zone géographique, sans changement par rapport aux années précédentes. En effet, la Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité.

L'analyse a conduit à retenir les zones suivantes, sans changement par rapport aux années précédentes :

- France : métropole française et DOM TOM,
- Europe : tous pays européens exclusion faite de la France,
- Amérique du Nord : États-Unis et Canada exclusivement,
- Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées, de manière identique aux années précédentes.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du Groupe BOIRON, classées par date de création ou date d'entrée dans le Groupe :

Pays	Dénomination sociale	% d'intérêt au 31/12/2024	% d'intérêt au 31/12/2023	% de contrôle au 31/12/2024	% de contrôle au 31/12/2023
Belgique	UNDA	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%
Italie	LABORATOIRES BOIRON	99,91%	99,91%	99,97%	99,97%
Etats-Unis	BOIRON USA ⁽¹⁾	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	BOIRON	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
Canada	BOIRON CANADA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France (Martinique)	BOIRON CARAIBES	99,04%	99,04%	99,04%	99,04%
Rép. Tchèque	BOIRON CZ	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Slovaquie	BOIRON SK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	BOIRON SP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Roumanie	BOIRON RO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Tunisie	BOIRON TN	99,90%	99,90%	100,00%	100,00%
Hongrie	BOIRON HUNGARIA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Russie	BOIRON	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%
France	LES EDITIONS SIMILIA ⁽²⁾	97,58%	97,58%	97,59%	97,59%
Suisse	BOIRON	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France (La Réunion)	BOIRON OCEAN INDIEN	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Bulgarie	BOIRON BG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Portugal	BOIRON	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	BOIRON	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Inde	BOIRON LABORATORIES	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Colombie	BOIRON S.A.S.	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Hong-Kong	BOIRON ASIA LIMITED	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chine	BOIRON (HANGZHOU) TRADING, Co., Ltd, ⁽³⁾	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	ABBI	0,00%	70,00%	0,00%	70,00%

(1) Société holding.

(2) Société dont l'objet principal est l'édition.

(3) Détention à 100% par BOIRON ASIA LIMITED.

Pour information, le contexte et les sanctions en Russie liés à la guerre en Ukraine n'ont pas entraîné de perte de contrôle de notre filiale BOIRON en Russie.

La date de clôture de toutes les sociétés est le 31 décembre, à l'exception de BOIRON LABORATORIES, en Inde, qui clôture ses comptes sociaux au 31 mars. Elle effectue un arrêté intermédiaire au 31 décembre, pour l'établissement des comptes annuels consolidés, faisant l'objet d'un audit contractuel. Pour rappel, BOIRON a décidé de fermer sa filiale en Inde, actuellement en procédure de liquidation, qui sortira ainsi du périmètre de consolidation courant 2025.

Les sociétés contrôlées non consolidées, compte tenu de leur impact jugé non significatif au niveau du Groupe, sont comptabilisées en immobilisations financières (cf. paragraphe 10).

Suivi des engagements de rachats et options de vente portant sur les actions détenues par les minoritaires :

Le 14 juin 2024, BOIRON société mère a conclu un accord avec la société SAGAD pour la cession intégrale de sa participation dans la société ABBI (cf. paragraphe 1.2), l'engagement de rachat des 30% du capital social d'ABBI au 30 juin 2025 s'est donc éteint avec cette cession.

Le 3 septembre 2024, BOIRON société mère, BOIRON Asia et la société de droit hong-kongais HK CALENDULA MANAGEMENT ont conclu un pacte d'actionnaires. Ce pacte d'actionnaires prévoit une option de vente pour HK CALENDULA MANAGEMENT avec une obligation de rachat par BOIRON société mère des titres BOIRON Asia détenus par HK CALENDULA MANAGEMENT, à horizon 2030. Une dette financière de 3 513 K€ a donc été constatée, à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, dans les comptes 2024 de BOIRON société mère (cf. paragraphe 17).

4 MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales sociétés en monnaies étrangères :

Taux de conversion	Taux moyen 2024	Taux moyen 2023	Taux de clôture 2024	Taux de clôture 2023
Couronne tchèque	25,119	24,001	25,185	24,724
Dollar américain	1,082	1,082	1,039	1,105
Dollar canadien	1,482	1,460	1,495	1,464
Forint hongrois	395,422	381,759	411,350	382,800
Leu roumain	4,975	4,947	4,974	4,976
Réal brésilien	5,827	5,402	6,425	5,362
Rouble russe	100,858	92,795	113,864	99,174
Zloty polonais	4,306	4,542	4,275	4,340

Les écarts de conversion de -1 121 K€, constatés dans les autres éléments du résultat global, résultent principalement de l'évolution du rouble russe, du réal brésilien et du dollar américain en 2024.

5 INFORMATION SECTORIELLE

Le tableau ci-après présente les données 2024 :

Données relatives au compte de résultat	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Éliminations ⁽¹⁾	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	218 452	123 227	126 235	19 645		487 559
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	122 343	648	212	2 328	(125 531)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	340 795	123 875	126 447	21 973	(125 531)	487 559
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	14 066	7 207	(491)	(906)	(4 139)	15 736
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur actifs non courants</i>	(27 082)	(1 831)	(883)	(429)	0	(30 225)
<i>dont variations nettes des dépréciations sur actifs non courants, provisions et engagements sociaux</i>	(8 509)	1 982	(1 166)	74	0	(7 619)
Produits de placement et charges de financement	1 669	698	(209)	(599)	139	1 698
Impôts sur les résultats	(2 254)	(1 793)	253	(517)	1 069	(3 241)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	10 792	6 159	(450)	(2 095)	(3 070)	11 336

Données relatives au bilan	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Éliminations ⁽¹⁾	31/12/2024
Total Bilan	563 724	101 219	124 585	17 442	(230 640)	576 330
Goodwill	85 316	2 825	1 598	0		89 739
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	145 000	4 372	11 570	987	0	161 929
Impôts différés actifs	11 817	1 887	2 953	62		16 719
Besoin en Fonds de Roulement	63 158	30 772	45 882	6 571	(33 956)	112 427

Données relatives au tableau des flux de trésorerie	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Éliminations ⁽¹⁾	2024
Investissements corporels et incorporels	13 724	562	1 027	617	0	15 930
Variation des dettes financières locatives	(3 076)	(1 321)	(55)	(267)		(4 720)

(1) Dont éliminations des flux et des résultats internes inter-secteurs.

Les données 2023 sont présentées ci-dessous :

Données relatives au compte de résultat	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Éliminations ⁽¹⁾	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES externe	236 284	121 758	120 389	14 818		493 248
CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs	105 995	1 014	116	1 457	(108 583)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	342 279	122 772	120 505	16 275	(108 853)	493 248
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	29 887	5 319	5 771	(717)	2 031	42 290
<i>dont dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur actifs non courants</i>	(34 087)	(2 909)	(970)	(220)	0	(38 186)
<i>dont variations nettes des dépréciations sur actifs non courants, provisions et engagements sociaux</i>	11 820	(1 283)	918	351	0	11 805
Produits de placement et charges de financement	6 284	354	(376)	(492)	124	5 894
Impôts sur les résultats	(9 029)	(1 086)	(1 658)	(613)	(525)	(12 911)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	27 692	4 834	3 736	(1 941)	1 506	35 827

Données relatives au bilan	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Éliminations ⁽¹⁾	31/12/2023
Total Bilan	574 471	101 630	108 515	17 879	(212 294)	590 201
Goodwill	85 316	2 825	1 524	0		89 665
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	155 962	4 620	10 790	712	0	172 085
Impôts différés actifs	12 400	2 179	2 187	147		16 914
Besoin en Fonds de Roulement	60 439	28 583	38 045	4 260	(28 350)	102 977

Données relatives au tableau des flux de trésorerie	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Éliminations ⁽¹⁾	2023
Investissements corporels et incorporels	16 689	769	220	347	0	18 025
Variation des dettes financières locatives	(2 660)	(1 423)	(61)	(128)		(4 271)

(1) Dont éliminations des flux et des résultats internes inter-secteurs.

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, se présente comme suit :

Données relatives au chiffre d'affaires	2024	2023
France	207 940	223 884
Europe (hors France)	126 396	126 143
Amérique du Nord	126 235	120 389
Autres pays	26 988	22 832
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	487 559	493 248

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits est donnée en paragraphe 24.

La structure de la clientèle du Groupe est atomisée. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe sur les exercices présentés.

6 GOODWILL

6.1 Données chiffrées

Goodwill	31/12/2023	Augmentations/ (Diminutions)	Écarts de conversion	31/12/2024
BOIRON S.A. ⁽¹⁾	84 653			84 653
LES EDITIONS SIMILIA	663			663
ABBI	8 324	(8 324)		0
Total "France" ⁽²⁾	93 640	(8 324)	0	85 316
Italie	2 242			2 242
Espagne	583			583
Suisse	55			55
Total "Europe (hors France)"	2 880	0	0	2 880
Canada	224		2	226
États-Unis	1 299		73	1 372
Total "Amérique du Nord"	1 524	0	75	1 599
Total "Autres pays"	0	0	0	0
TOTAL GOODWILL BRUTS	98 043	(8 324)	75	89 794
Dépréciation ABBI	(8 324)	8 324		0
Dépréciation Suisse	(55)			(55)
TOTAL GOODWILL NETS	89 664	0	75	89 739

⁽¹⁾ Le goodwill de BOIRON société mère provient de DOLISOS (70 657 K€), LHF (7 561 K€), SIBOURG (1 442 K€), DSA (1 381 K€), HERBAXT (1 785 K€) et Laboratoire FERRIER (1 827 K€).

⁽²⁾ Les goodwill des différentes acquisitions intervenues en France étant devenus indissociables, les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la France.

Les variations des goodwill bruts sur 2024 sont liées à la sortie de périmètre d'ABBI (dont le goodwill était déprécié à 100%, cf. paragraphe 1.2) et aux écarts de conversion sur la zone « Amérique du Nord ».

6.2 Tests de dépréciation

Comme indiqué en paragraphe 2.5, les tests de dépréciation sont réalisés en déterminant la valeur d'utilité des UGT selon la méthode des cash-flows futurs actualisés mise en œuvre selon les principes suivants :

- les cash-flows sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (cinq ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe et validés par la Direction,
- les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés,
- les free cash-flows ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers,
- les taux d'actualisation sont déterminés en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et le cas échéant, une prime de risque spécifique, liée principalement à un risque pays identifié comme spécifique. Les primes de risques spécifiques sont ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes,
- le taux d'actualisation retenu pour la France (95% des goodwill nets) s'élève à 9,6% en 2024, contre 9% en 2023. Les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 9% et 13,8% en 2024 (entre 9% et 14,5% en 2023),
- la valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini d'un cash-flow normatif, déterminé généralement à partir du dernier flux de l'horizon explicite, sur la base du taux d'actualisation retenu pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini tenant compte de critères liés à l'UGT et au pays et en pratique cohérent par rapport aux hypothèses retenues par les analystes et aux pratiques sectorielles. Le taux retenu pour la France s'élève à 2,0% comme en 2023, et les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 1,5% et 2,5% en 2024 (entre 0% et 2,5% en 2023),
- la progression du chiffre d'affaires et plus généralement des différents niveaux de flux retenue par UGT est en accord avec l'organisation, les investissements actuels et les évolutions historiques. Elle ne tient donc compte que des réorganisations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Le Groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation considérée comme envisageable :

- du taux d'actualisation (plus ou moins 0,5 point) hormis pour l'UGT France (moins 0,5 point à plus 1,1 point),
- du taux de croissance à l'infini (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de résultat opérationnel (plus ou moins 0,5 point).

La prise en compte des enjeux climatiques (cf. paragraphe 2.1) n'a pas eu d'incidence significative sur les exercices présentés, notamment au niveau du calcul d'actualisation et de la valeur terminale.

Le Groupe n'a pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses clés pouvant conduire à constater une dépréciation.

Il n'existe pas de goodwill rattaché à la filiale russe et l'analyse n'a pas conduit à identifier de risques de dépréciations sur les actifs et les passifs de la filiale (la valeur nette comptable des actifs non courants de la filiale russe est non significative).

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	31/12/2023	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Marques	1 550					(181)	1 369
Logiciels	115 538	1 872		(82)		6 292	123 620
Licences et droits de propriété	37			(15)			22
Brevets et formules	2 745					(350)	2 395
Actifs incorporels en cours de développement	10 778	5 358				(6 514)	9 622
Autres immobilisations incorporelles	3 204	1		(64)		(900)	2 241
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 852	7 231	0	(160)	0	(1 653)	139 269
Marques	(1 205)					181	(1 024)
Logiciels	(96 552)		(7 962)	82		99	(104 333)
Licences et droits de propriété	(34)		(1)	15			(19)
Brevets et formules	(2 745)					350	(2 395)
Autres immobilisations incorporelles	(3 184)	0	(2)	64		900	(2 222)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(103 721)		(7 965)	160		1 530	(109 995)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	30 132	7 231	(7 965)	0	0	(123)	29 275

Les actifs incorporels en cours de développement sont essentiellement liés à des projets informatiques en cours non encore mis en service. Une partie des modules liés aux différents programmes informatiques en France a été mise en service en 2024 (cf. colonne « Écarts de conversion et autres mouvements ») ; le solde devrait être mis en service pour l'essentiel en 2025. Les travaux correspondent principalement à des développements effectués sur des logiciels utilisés en interne.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2024 n'a pas conduit à constater de dépréciation d'immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle ne faisait l'objet de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été reclassée en 2024, comme en 2023, dans les actifs destinés à être cédés.

La variation des immobilisations incorporelles en 2023 était la suivante :

Immobilisations incorporelles	31/12/2022	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2023
		Acquisitions	Amortissements annuels				
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	127 308	8 033	0	(1 374)	0	(116)	133 851
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(95 421)	0	(8 832)	1 369	(828)	(8)	(103 720)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	31 887	8 033	(8 832)	(5)	(828)	(124)	30 131

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges, comme présenté en paragraphe 27.

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	31/12/2023	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Activités destinées à être cédées (cf. paragraphe 11)	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2024
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	45 422	13					497	45 932
Constructions	209 467	1 577		(14)			44	211 075
Matériel et outillages	153 269	1 748		(271)			1 909	156 655
Actifs corporels en cours	7 670	4 683		(582)			(2 452)	9 319
Autres immobilisations	29 338	836		(385)			(132)	29 658
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	445 167	8 857	0	(1 251)	0	0	(134)	452 639
Terrains et agencements	(22 052)		(1 496)				0	(23 548)
Constructions	(142 081)		(7 866)	13			(272)	(150 207)
Matériel et outillages	(113 452)		(7 179)	243			20	(120 369)
Autres immobilisations	(25 629)		(1 355)	385	366		372	(25 861)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(303 214)	0	(17 897)	641	366	0	119	(319 985)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	141 953	8 857	(17 897)	(611)	366	0	(14)	132 654

Les actifs corporels en cours sont liés essentiellement à du matériel industriel et des travaux de réfection et de réaménagement sur les différents sites de production en France. Il est à noter que la dépréciation d'immobilisations corporelles en cours constatée en 2023 pour 366 K€ en Belgique.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2024 n'a pas conduit à constater de dépréciations d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

La variation des immobilisations corporelles en 2023 était la suivante :

Immobilisations corporelles	31/12/2022	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Activités destinées à être cédées (cf. paragraphe 11)	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2023
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	45 409	66					(53)	45 422
Constructions	207 929	1 810		(54)			(217)	209 467
Matériel et outillages	150 435	3 558		(1 073)			348	153 269
Actifs corporels en cours	5 380	2 970					(679)	7 670
Autres immobilisations	28 668	1 107		(390)			(48)	29 338
MONTANT BRUT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437 821	9 512	0	(1 517)	0	0	(649)	445 167
Terrains et agencements	(20 550)		(1 502)					(22 052)
Constructions	(134 085)		(8 727)	562			170	(142 081)
Matériel et outillages	(106 757)		(7 729)	1 054			(21)	(113 452)
Autres immobilisations	(23 938)		(1 535)	271	(523)		96	(25 629)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(285 330)	0	(19 493)	1 887	(523)	0	245	(303 214)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	152 491	9 512	(19 493)	370	(523)	0	(404)	141 953

En 2023, les reprises nettes des dépréciations d'immobilisations corporelles s'élevaient à 523 K€. Elles concernaient les actifs corporels d'ABBI pour 156 K€ et 366 K€ d'immobilisations corporelles en cours en Belgique.

9 DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION

Droits d'utilisation liés aux contrats de location	31/12/2023	Augmentations		Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
		Nouveaux contrats	Amortissements			
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location immobilière	9 811	2 481		(1 442)	(281)	10 570
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière	(4 654)		(1 741)	1 348	100	(4 947)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIÈRE	5 157	2 481	(1 741)	(93)	(181)	5 623
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location des véhicules	10 832	3 635		(2 022)		12 445
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location des véhicules	(6 277)		(2 988)	2 022		(7 243)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION DES VÉHICULES	4 555	3 635	(2 988)	0	0	5 202
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION	9 712	6 116	(4 730)	(93)	(181)	10 824

Les actifs liés aux droits d'utilisation concernent des contrats de location immobilière et des contrats de location de véhicules.

La mise en œuvre de tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation significative.

La colonne « Écarts de conversion et autres mouvements » comprend principalement la fin de bail en avril 2024 de certains des locaux au Brésil faisant suite au déménagement du siège de la filiale.

Au 31 décembre 2023, les impacts étaient les suivants :

Droits d'utilisation liés aux contrats de location	31/12/2022	Augmentations		Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2023
		Nouveaux contrats	Amortissements			
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location immobilière	13 920	3 210		(3 390)	(3 928)	9 811
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière	(9 582)		(1 639)	2 661	3 906	(4 654)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIÈRE	4 338	3 210	(1 639)	(729)	(23)	5 157
Droits d'utilisation bruts liés aux contrats de location des véhicules	9 982	3 492		(2 642)		10 831
Amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location des véhicules	(6 346)		(2 573)	2 642		(6 277)
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION DES VÉHICULES	3 636	3 492	(2 573)	0	0	4 554
TOTAL DROITS D'UTILISATION LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION	7 974	6 702	(4 212)	(729)	(23)	9 712

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute	Variation de juste valeur	Valeur nette	Valeur brute	Variation de juste valeur	Valeur nette
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	9 449	(1 412)	8 037	8 460	(866)	7 593
Titres non consolidés ⁽¹⁾	9 449	(1 412)	8 037	8 460	(866)	7 593
Actifs financiers valorisés au coût amorti	1 674	(177)	1 497	1 395	0	1 395
Prêts ⁽²⁾	1 261	(177)	1 084	402		402
Cautionnements et autres créances ⁽³⁾	412		412	345		345
Autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	1		1	648		648
Actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global	5 233	1 307	6 540	5 233	1 307	6 540
Titres non consolidés ⁽⁵⁾	5 233	1 307	6 540	5 233	1 307	6 540
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16 355	(281)	16 074	15 087	441	15 529

(1) 1 416 K€ de titres du CEDH et 208 K€ de titres du CDFH, entités non consolidées détenues par BOIRON société mère.

Les titres de l'entité BOIRON en Allemagne, entité non consolidée détenue par BOIRON société mère : 717 K€ de valeur brute et 0 K€ de valeur nette après constatation des variations de juste valeur.

Et 6 414 K€ de titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

(2) Dont 900 K€ de prêt convertible en actions AVEXTRA AG.

(3) Il s'agit de cautions immobilières dans les filiales.

(4) Dont, en 2023, 647 K€ correspondant à la partie « restricted cash » du contrat de liquidité (cf. paragraphe 2.4.5), contrat désormais arrêté depuis mars 2024.

(5) 6 540 K€ de titres AVEXTRA AG (détention de 5,14% du capital).

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

11 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Actifs destinés à être cédés	31/12/2023	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation	Affectation d'actifs	Écarts de conversion	Autres reclassements	31/12/2024
Terrains et agencements destinés à être cédés	8						8
Constructions destinées à être cédées	101						101
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	108	0	0	0	0	0	108
DÉPRÉCIATIONS COMPLÉMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	(88)	0	0	0	0	0	(88)
TOTAL ACTIFS NETS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	20	0	0	0	0	0	20

Ces actifs ont été valorisés en application de la norme IFRS 5, au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession. Ils ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique (cf. paragraphe 2.7.1). L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de dépréciation.

Il n'y a pas de passif destiné à être cédé au 31 décembre 2024 comme en 2023.

12 STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	31/12/2023	Variations	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
Matières premières et approvisionnements	18 580	(1 207)	0	0	(3)	17 370
Produits semi-ouvrés et produits finis	74 802	2 601	0	0	648	78 050
Marchandises	12 077	493	0	0	(1 360)	11 211
TOTAL STOCKS BRUTS	105 459	1 887	0	0	(716)	106 630
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	(8 692)	0	(5 215)	6 735	1 651	(5 521)
TOTAL STOCKS NETS	96 767	1 887	(5 215)	6 735	936	101 110

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en paragraphe 2.7.2.

Aucun stock au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 n'a été donné en nantissement de passif.

L'analyse effectuée n'a pas mis en évidence de risques de dépréciations (obsolescence...) liés au ralentissement économique.

13 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS LIÉS AUX CONTRATS CLIENTS

Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	31/12/2023	Variations	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice (dépréciations non utilisées)	Reprises de l'exercice (dépréciations utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
Créances clients brutes libellées en euros	45 647	(778)				(47)	44 822
Créances clients brutes libellées en monnaies étrangères	42 276	3 973				(412)	45 838
TOTAL CRÉANCES CLIENTS BRUTES	87 923	3 196	0	0	0	(459)	90 660
Dépréciations des créances clients libellées en euros	(667)		(113)	72	49	51	(608)
Dépréciations des créances clients libellées en monnaies étrangères	(302)		(167)	288		(11)	(192)
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES CLIENTS	(969)	0	(280)	360	49	40	(801)
Créances clients nettes libellées en euros	44 979	(778)	(113)	72	49	4	44 214
Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères	41 974	3 973	(167)	288		(423)	45 645
TOTAL CRÉANCES CLIENTS NETTES	86 954	3 196	(280)	360	49	(419)	89 859

Il n'existe pas de créance cédée au 31 décembre 2024 ni au 31 décembre 2023.

La hausse des créances clients est liée à la hausse de l'activité sur le dernier trimestre 2024.

Comme indiqué en paragraphe 2.7.3.1, il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats.

Les dépréciations sur les créances clients sont constatées conformément aux principes définis en paragraphe 2.7.3.1. Le contexte de ralentissement économique n'a pas conduit le Groupe à modifier ses modalités de dépréciation, comme en 2023. Les délais de règlement clients sont en effet restés globalement stables.

Comme indiqué en paragraphe 2.7.3.1, le risque client est considéré comme non significatif, le « coût net » des clients douteux étant faible.

Le risque de crédit est traité en paragraphe 23. Une part significative des créances clients fait l'objet de garantie (cf. paragraphe 23.3.4).

Les créances libellées en devises concernent essentiellement les États-Unis, la Roumanie, la Russie, la Pologne, et le Canada (cf. paragraphe 23).

14 CRÉANCES D'IMPÔT ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres actifs courants	31/12/2023	Variations	Variations des dépréciations des autres actifs	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
CRÉANCES D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (actifs non financiers)	4 109	1 959		3	6 071
Actifs non financiers	15 000	(2 511)	0	(387)	12 102
État et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	9 994	(3 056)		(427)	6 510
Personnel	418	10		(4)	425
Charges constatées d'avance	4 588	536		43	5 167
Actifs financiers évalués au coût amorti	9 690	(2 396)	0	(58)	7 237
Autres débiteurs	9 690	(2 396)		(58)	7 237
Actifs liés aux contrats clients	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0	0
Autres actifs courants bruts (hors créance d'impôt sur les sociétés)	24 690	(4 906)	0	(446)	19 338
Dépréciations des autres actifs courants	(371)		0	256	(115)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS NETS	24 319	(4 906)	0	(190)	19 223

Autres actifs non courants	31/12/2023	Variations	Variations des dépréciations d'Actif	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS NETS	83	(32)	0	0	52

Les autres débiteurs sont principalement liés aux avances et acomptes versés.

15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2024			31/12/2023		
	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total
Équivalents de trésorerie	28 924	6 046	34 970	35 443	6 278	41 720
Disponibilités	27 633	2 107	29 740	21 085	11 239	32 324
TOTAL	56 556	8 153	64 709	56 528	17 516	74 044

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...) qui répondent aux critères définis par la norme IAS 7 (cf. paragraphe 2.7.3.2).

Il n'existe pas de placement donné en garantie à la clôture de l'exercice ni soumis à des restrictions.

Le montant de la trésorerie non disponible pour le Groupe (« restricted cash »), compte tenu du contrôle des changes et des restrictions de transferts, s'élève à 4 572 K€ et concerne la trésorerie de la filiale russe. À date, la filiale honore le paiement de ses dettes, tant vis-à-vis de BOIRON société mère et que vis-à-vis de tiers hors Groupe.

16 CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2024 est ainsi composé de 17 545 408 actions, entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale chacune.

Le tableau des mouvements des actions est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés figurant au paragraphe 4.1.1.5 du présent document.

Il n'existe pas d'action de préférence.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés ou d'instruments dilutifs.

BOIRON société mère n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuel, au titre de son capital social.

La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

16.1 Actions auto-détenues

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

Capital	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'actions total	17 545 408	17 545 408
Actions auto-détenues	(183 133)	(183 133)
Nombre d'actions hors actions auto-détenues	17 362 275	17 362 275

Les actions inscrites en compte nominatif depuis trois ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux Assemblées Générales.

Les actions auto-détenues sont valorisées au cours historique ; leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille d'actions auto-détenues s'élève à 7 391 K€ et est composé de 183 133 actions, acquises en 2022, détenues en vue de croissance externe.

La moins-value latente de ce portefeuille s'élève à 2 481 K€ au 31 décembre 2024 (sur la base du cours moyen du mois de décembre 2024) contre 160 K€ au 31 décembre 2023.

16.2 Dividende par action

Dividende par action en euro	
Dividende 2023 versé en 2024	1,35
Dividende 2024 proposé à l'Assemblée Générale	1,20

16.3 Intérêts minoritaires

Compte tenu de l'impact peu significatif des minoritaires, le Groupe ne présente pas la contribution des minoritaires sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat, au-delà de la contribution en termes de résultat net et de capitaux propres.

La baisse des intérêts minoritaires en 2024 est principalement liée à la cession des titres ABBI (cf. paragraphe 1.2). Les minoritaires détenaient en effet 30% du capital de la société.

17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS ET NON COURANTS (HORS DETTES SUR OBLIGATIONS LOCATIVES)

Emprunts et dettes financières	31/12/2023	Augmentations	Diminutions ⁽¹⁾	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
Total Trésorerie passive	1 991	0	(1 689)	8	310
Emprunts bancaires	436	0	(33)	(370)	34
Réserve de participation des salariés	1 258	0	(1 258)		0
Dettes financières liées aux obligations de rachat	0		0	3 513	3 513
Dettes financières liées aux compléments de prix	0		0		0
Total Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive)	1 694	0	(1 291)	3 143	3 547
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	3 686	0	(2 980)	3 151	3 857
Dont non courant	436	0	(33)	3 143	3 547
Dont courant	3 249	0	(2 947)	8	310

(1) Dont 1 291 K€ de remboursements d'emprunts (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés et paragraphe 32).

Le 3 septembre 2024, BOIRON société mère, BOIRON Asia et la société de droit hong-kongais HK CALENDULA MANAGEMENT ont conclu un pacte d'actionnaires. Ce pacte d'actionnaires prévoit une option de vente pour HK CALENDULA MANAGEMENT avec une obligation de rachat par BOIRON société mère des titres BOIRON Asia détenus par HK CALENDULA MANAGEMENT, à horizon 2030. Une dette financière de 3 513 K€ a donc été constatée, à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, dans les comptes 2024 de BOIRON société mère.

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2023 était la suivante :

Emprunts et dettes financières	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2023
Total Trésorerie passive	1 406	609	(13)	(11)	1 991
Total Emprunts et dettes financières	12 390	19	(10 714)	0	1 694
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	13 796	628	(10 727)	(11)	3 686
Dont non courant	11 564	19	(9 840)	(1 306)	436
Dont courant	2 232	609	(887)	1 295	3 249

La majorité des dettes financières est libellée en euros au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023. L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en paragraphe 23.

Le risque de taux est traité dans le paragraphe 23.3.1.

Les crédits bancaires présentés ci-dessus ne comportent aucun covenant financier ni clause de défaut.

18 DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES

Dettes financières locatives	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location immobilière	3 956	2 090	0	(1 658)	4 387
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location immobilière	1 506	391	(1 732)	1 359	1 525
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIÈRE	5 462	2 481	(1 732)	(298)	5 912
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location des véhicules	2 253	1 710	0	(1 445)	2 518
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location des véhicules	2 302	1 926	(2 988)	1 445	2 684
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VÉHICULES	4 555	3 635	(2 988)	0	5 202
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES	10 017	6 116	(4 720)	(298)	11 114

Les dettes financières locatives concernent des contrats de location immobilière et des contrats de location de véhicules.

Les autres mouvements comprennent principalement les reclassements entre dettes financières locatives non courantes et courantes.

Les dettes liées aux nouveaux contrats apparaissent dans la colonne « augmentations » sans impact sur les flux de trésorerie. Les « diminutions » correspondent aux remboursements des dettes financières locatives.

L'échéancier de remboursement des dettes financières locatives est décrit en paragraphe 23.

Les dettes financières locatives sont à taux fixes. Comme indiqué en paragraphe 2.4.4, il n'existe pas de composante variable dans les contrats de location retraités.

Au 31 décembre 2023, les impacts étaient les suivants :

Dettes financières locatives	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2023
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location immobilière	3 425	2 516	0	(1 985)	3 956
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location immobilière	1 309	694	(1 698)	1 201	1 506
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION IMMOBILIÈRE	4 734	3 210	(1 698)	(784)	5 462
Dettes financières locatives non courantes liées aux contrats de location des véhicules	1 749	1 727	0	(1 224)	2 253
Dettes financières locatives courantes liées aux contrats de location des véhicules	1 887	1 765	(2 573)	1 224	2 302
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION DES VÉHICULES	3 636	3 492	(2 573)	0	4 555
TOTAL DETTES FINANCIÈRES LOCATIVES COURANTES ET NON COURANTES	8 370	6 702	(4 271)	(784)	10 017

19 ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

19.1 Données chiffrées du Groupe

Engagements sociaux	Dénomination sociale	Pays	31/12/2023	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2024
						Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	
Indemnités de Départ à la Retraite ⁽¹⁾	BOIRON société mère	France	10 000	(421)	360	171		10 110
Indemnités de Départ à la Retraite	BOIRON CARAIBES	France	398	24	14	(64)		371
Indemnités de Départ à la Retraite	BOIRON (La Réunion)	France	162	10	6	(8)		170
Accord de Préparation à la Retraite	BOIRON société mère	France	42 492	(4 082)	1 441	(5 559)		34 291
Engagements de retraite	BOIRON SP	Pologne	1	0				1
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)			53 053	(4 470)	1 819	(5 461)	0	44 942
Médailles du travail	BOIRON société mère	France	5 631	(736)				4 896
Médailles du travail	BOIRON CARAIBES	France	57	(3)	0		0	55
Gratifications	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	Espagne	271	(3)	0		0	269
Gratifications	BOIRON Inde	Inde	27	(14)			1	13
Gratifications	BOIRON	Belgique	166	9			0	176
Prépension	UNDA	Belgique	0	0			0	0
Total Autres engagements à long terme			6 153	(746)	0	0	1	5 408
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS			59 206	(5 216)	1 819	(5 461)	1	50 350

(1) L'engagement présenté est net de la juste valeur des fonds externalisés.

L'impact en résultat opérationnel intègre une estimation des reprises de provisions pour engagements sociaux de 6 667 K€ liées aux salariés concernés par la réorganisation en France initiée en 2024 (cf. paragraphes 1.3 et 28) :

- +3 792 K€ sur l'accord de préparation à la retraite,
- +2 482 K€ sur les indemnités de départ à la retraite,
- +392 K€ sur les médailles du travail.

Ces reprises de provisions sont constatées en autres produits opérationnels (cf. paragraphe 28).

La variation des engagements sociaux sur 2023 était la suivante :

Engagements sociaux	31/12/2022	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2023
				Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)	54 878	(763)	2 045	(3 107)	0	53 053
Total Autres engagements à long terme	5 881	274	0	0	(1)	6 153
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISÉS EN PASSIFS NON COURANTS	60 759	(489)	2 045	(3 107)	(1)	59 207

Les écarts actuariels totaux avant impôt connaissent des variations importantes chaque année : -5 461 K€ en 2024, -3 107 K€ en 2023, -10 689 K€ en 2022, -6 923 K€ en 2021 et -3 043 K€ en 2020. La volatilité du taux d'actualisation (cf. paragraphe 19.2.1), calculé à la clôture de l'exercice, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée, explique en grande partie ces variations. Les écarts actuariels sont principalement liés à BOIRON société mère (cf. paragraphe 19.2).

Le taux d'actualisation utilisé correspond, comme en 2023, au taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie, prudent au regard de la maturité des engagements sociaux du Groupe (quinze ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

La sensibilité sur le rendement du fonds externalisé est peu significative, le rendement servi ne pouvant pas être inférieur au minimum garanti annuellement sur l'actif général, qui représente 66,9% des placements.

19.2 Engagements sociaux de BOIRON société mère

19.2.1 Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles France		2024	2023	2022
Taux d'actualisation		3,40%	3,40%	3,70%
Revalorisation annuelle des salaires ⁽¹⁾		3,00%	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales	Cadres	46,90%	49,57%	49,23%
	Non cadres	39,33%	40,45%	39,83%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.2.2 Indemnités de départ à la retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de départ à la retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2023 et 2024 est la suivante :

Indemnités de Départ à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2023	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier Coût financier net du rendement attendu du fonds	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle	31/12/2024
		Coûts des services rendus	Paielements	Réorganisation ⁽¹⁾			
Valeur actualisée de l'obligation	28 670	2 062	(2 086)	(3 300)	924	237	26 507
Valeur des fonds externalisés	(18 670)		2 086	817	(564)	(66)	(16 397)
Provision IDR BOIRON société mère	10 000	2 062	0	(2 482)	360	171	10 110

(1) Dont 3 300 K€ de reprise de provision liée aux salariés concernés par la réorganisation de 2024 en France (cf. paragraphes 1.3 et 19.1).

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de départ à la retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2022 et 2023 était la suivante :

Indemnités de Départ à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2022	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier Coût financier net du rendement attendu du fonds	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle ⁽¹⁾	31/12/2023
		Coûts des services rendus	Paielements	Changements de régime			
Valeur actualisée de l'obligation	30 015	2 052	(2 463)	(1 237)	1 067	(764)	28 670
Valeur des fonds externalisés	(20 446)		2 463		(687)	0	(18 670)
Provision IDR BOIRON société mère	9 569	2 052	0	(1 237)	380	(764)	10 000

(1) Dont +774 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation et -862 K€ d'écarts liés au changement table de survie. L'impact du changement de régime est lié à la réforme des retraites.

Le montant des paiements se compose des cotisations versées aux fonds externalisés et des remboursements obtenus des fonds à la suite des départs des salariés. Ces remboursements couvrent les prestations versées aux salariés. Aucune cotisation n'a été versée aux fonds externalisés en 2024 et en 2023.

Le coût net de l'exercice constaté en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus et coût financier net du rendement attendu des fonds) est une charge nette de 2 422 K€, contre une charge nette de 2 432 K€ en 2023 (cf. paragraphes 26 et 29).

La durée moyenne de cet engagement est de 15,9 ans en 2024 (contre 16,5 ans en 2023).

La répartition de cet engagement dans le temps est la suivante :

- 9% à moins d'un an (contre 8% en 2023),
- 36% entre un an et cinq ans (contre 36% en 2023),
- 55% à plus de cinq ans (contre 56% en 2023).

Les flux de trésorerie se limitent aux versements réalisés auprès des fonds externalisés.

En pratique, une partie significative des indemnités versées aux salariés sont remboursées par les fonds.

Fonds externalisés

Les placements sont réalisés sur deux types de supports différents : un fonds en euros et des supports en unités de compte.

La répartition entre les différents supports est la suivante :

- Cardiff Sécurité (actif général) : 66,9%,
- SCI Primonial Capimmo : 9,7%,
- MFS Meridian Global Equity : 23,4%.

La composition globale des placements est la suivante au 31 décembre 2024 :

Composition des placements	31/12/2024	31/12/2023
Obligations	50,0%	51,8%
Actions	32,5%	27,4%
Monétaire	2,4%	5,1%
Immobilier	15,1%	15,7%
Autres	0,0%	0,0%

La juste valeur des actifs est déterminée selon :

- le niveau 1 pour 84,9% des placements (actions, obligations, placements monétaires et une partie des placements immobiliers), c'est-à-dire la valeur de marché des actifs, issue de FININFO,
- le niveau 3 pour certains placements immobiliers. L'essentiel de ces placements est réalisé en zone euro.

Le rendement réel du fonds en euros en 2024 a été de 2,60% (2,80% en 2023).

66,9% des placements font l'objet d'un taux garanti.

19.2.3 Accord de Préparation à la Retraite

Comme indiqué en paragraphe 2.9.1.2, les salariés de BOIRON société mère bénéficient d'un Accord de Préparation à la Retraite (APR). L'évolution de la provision entre 2023 et 2024 relative à cet accord est la suivante :

Accord de Préparation à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2023	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier Coût financier	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle	31/12/2024
		Coûts des services rendus	Paiements	Réorganisation ⁽¹⁾			
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	42 492	2 587	(2 878)	(3 792)	1 441	(5 559)	34 290

(1) Dont 3 792 K€ de reprise de provision liée aux salariés concernés par la réorganisation de 2024 en France (cf. paragraphes 1.3 et 19.1).

L'évolution de la provision entre 2022 et 2023 relative à cet accord était la suivante :

Accord de Préparation à la Retraite BOIRON société mère	31/12/2022	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier Coût financier	Impact en autres éléments du résultat global Variation actuarielle ⁽¹⁾	31/12/2023
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime			
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	44 771	2 599	(2 880)	(1 302)	1 646	(2 342)	42 492

(1) Dont +1 498 K€ d'écarts liés à la baisse du taux d'actualisation, -1 074 K€ d'écarts liés à la revalorisation annuelle des salaires et -1 473 K€ d'écart sur la table de survie. L'impact du changement de régime est lié à la réforme des retraites.

Le montant des paiements correspond aux prestations versées ; il n'y a pas de placement dans un fonds externalisé.

Le coût net de l'exercice constaté en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus, coût financier et impact du changement de régime) est une charge nette de 4 028 K€ contre une charge nette de 4 245 K€ en 2023 (cf. paragraphes 26 et 29).

La durée moyenne de cet engagement est de 15,3 ans en 2024 (contre 15,7 ans en 2023).

La répartition de cet engagement dans le temps est la suivante :

- 10% à moins de un an (contre 7% en 2023),
- 28% entre un an et cinq ans (contre 44% en 2023),
- 62% à plus de cinq ans (contre 49% en 2023).

19.2.4 Médailles du travail

Comme indiqué en paragraphe 2.9.1.3, la variation des provisions pour les médailles du travail, y compris les écarts actuariels, est constatée en totalité en résultat opérationnel.

L'évolution de la dette actuarielle entre 2023 et 2024 pour les médailles du travail de BOIRON société mère est la suivante :

Médailles du travail BOIRON société mère	31/12/2023	Coûts 2024	Variation actuarielle	Réorganisation	Paiements	31/12/2024
Provision médailles du travail BOIRON société mère	5 631	556	(457)	(392)	(442)	4 896

L'évolution de la dette actuarielle entre 2022 et 2023 pour les médailles du travail de BOIRON société mère était la suivante :

Médailles du travail BOIRON société mère	31/12/2022	Coûts 2023	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2023
Provision médailles du travail BOIRON société mère	5 364	541	25	190	(489)	5 631

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre coût des services rendus et coût financier pour 2024 et 2023 :

Coûts médailles du travail BOIRON société mère	2024	2023
Coûts des services rendus	383	360
Coûts financiers	172	181
COÛT TOTAL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	556	541

20 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Provisions courantes	31/12/2023	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
Provisions pour retours de marchandises	3 636	2 502	(329)	(2 929)	93	2 973
Provisions pour risques et litiges	2 391	334	(1 115)	(807)	(7)	796
Provisions pour réorganisations	5 252	0	(726)	(4 518)	3 410	3 417
Autres provisions pour autres charges	441	28	(238)	(62)	0	170
TOTAL PROVISIONS COURANTES	11 721	2 864	(2 409)	(8 316)	3 496	7 356

Provisions non courantes	31/12/2023	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2024
Provisions pour risques et litiges	0	675	0	0	2	677
Provisions pour réorganisations	5 245	22 349	0	(606)	(3 417)	23 571
Autres provisions pour autres charges	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	5 245	23 024	0	(606)	(3 415)	24 248

Les provisions pour réorganisation chez BOIRON société mère s'établissent à 26 989 K€ au 31 décembre 2024 (3 417 K€ en provisions courantes et 23 571 K€ en provisions non courantes), elles évoluent ainsi sur l'exercice 2024 :

- 5 120 K€ de reprises de provisions utilisées en face des coûts engagés en 2024 (cf. paragraphe 32),
- 510 K€ de reprises non utilisées,
- 3 417 K€ de reclassement de la part à moins d'un an de la provision pour la réorganisation de 2020 en provisions courantes,
- 22 349 K€ de dotations de provision pour la réorganisation initiée en 2024 en provision non courantes,

L'impact de cette provision pour réorganisation sur le résultat est présenté en autres charges opérationnelles (cf. paragraphe 28).

La variation des provisions courantes et non courantes en 2023 était la suivante :

Provisions courantes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour retours de marchandises	5 290	3 157	4	(4 747)	(67)	3 636
Provisions pour risques et litiges	2 552	790	(302)	(643)	(5)	2 391
Provisions pour réorganisations	20 723	799	(610)	(10 415)	(5 245)	5 252
Autres provisions pour autres charges	824	0	(133)	(250)	0	441
TOTAL PROVISIONS COURANTES	29 389	4 746	(1 041)	(16 055)	(5 317)	11 721

Provisions non courantes	31/12/2022	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour risques et litiges	143	0	(111)	(32)	(1)	0
Provisions pour réorganisations	0	0	0	0	5 245	5 245
Autres provisions pour autres charges	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	143	0	(111)	(32)	5 244	5 245

En 2023, les provisions courantes et non courantes intégraient principalement la provision pour réorganisation engagée en France pour 10 269 K€ (5 252 K€ en provisions courantes et 5 245 K€ en provisions non courantes).

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en paragraphe 34.

21 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs et comptes rattachés	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs libellées en euros	14 797	25 878
Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	22 367	18 752
TOTAL FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	37 164	44 630

22 IMPÔTS À PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Autres passifs	31/12/2024		31/12/2023	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
DETTES D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS (passifs non financiers)	1 436	0	1 683	0
Passifs non financiers	50 074	1 275	49 277	1 276
État et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	3 715	0	3 923	0
Personnel et organismes sociaux	46 211	1 275	45 123	1 276
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	148	0	230	0
Passifs financiers évalués au coût amorti	10 845	0	12 193	0
Fournisseurs d'immobilisations	1 970	0	2 026	0
Clients créditeurs ⁽¹⁾	8 478	0	9 509	0
Autres créditeurs	397	0	658	0
Instruments dérivés	430	0	(232)	0
TOTAL AUTRES PASSIFS HORS DETTES D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	61 348	1 275	61 238	1 276

⁽¹⁾ Passifs liés aux contrats clients (cf. paragraphe 2.7.3.1).

Les dettes d'impôts sur les sociétés ne comprennent pas de passifs significatifs constatés au titre d'incertitudes fiscales sur les exercices présentés.

Les autres passifs non courants correspondent principalement à la dette sur le TFR italien (cf. paragraphe 2.9.1.2). Les produits constatés d'avance liés aux contrats clients sont non significatifs.

23 INSTRUMENTS FINANCIERS

23.1 Informations au bilan

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 et rappelées en paragraphe 2.10 :
 - A : actifs et passifs évalués au coût amorti,
 - B : actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ils concernent exclusivement les titres AVEXTRA AG (cf. paragraphe 2.4.5.3),
 - C : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie (leur valorisation est réalisée par un prestataire externe) et des titres non consolidés, qui en pratique ne sont pas significatifs,
 - D : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur en résultat. Comme indiqué en paragraphe 2.10, il n'existe pas, sur les exercices présentés, d'instruments dérivés dont la juste valeur a été constatée en autres éléments du résultat global,
- leur ventilation selon les niveaux prévus par les amendements à IFRS 13 et rappelés en paragraphe 2.10,
- la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs,
- leur ventilation par échéance.

Ce tableau n'intègre pas les fonds de placement externalisé au titre des engagements sociaux, traité au paragraphe 19, qui est évalué à la clôture à la juste valeur et présenté au bilan en diminution des engagements.

Aucun instrument financier n'a été reclassé dans une autre catégorie, ni cédé à un tiers, en 2023 et 2024.

Il n'existe ni prêt ni dette financière actualisés, à l'exception des dettes financières locatives. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers, compte tenu de l'impact non significatif.

Instruments financiers au bilan 31/12/2024	Renvoi paragraphes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 13 ⁽¹⁾	Valeur nette comptable	Juste valeur	Échéancier		
						Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS FINANCIERS				177 764	177 764	161 690	0	0
Titres non consolidés ⁽²⁾	Paragraphe 10	B & C	N/A	14 578	14 578	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Paragraphe 10	A	N/A	1 497	1 497	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Paragraphe 14	A	N/A	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	Paragraphe 13	A	N/A	89 859	89 859	89 859	0	0
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 14	D	2	0	0	0		
Autres actifs financiers courants	Paragraphe 14	A	N/A	7 121	7 121	7 121	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Paragraphe 15	C	1 ou 2	64 709	64 709	64 709	0	0
PASSIFS FINANCIERS				63 410	63 410	52 958	6 939	3 513
Trésorerie passive	Paragraphe 17	C	N/A	310	310	310		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive et hors compléments de prix	Paragraphe 17	A	N/A	34	34	0	34	0
Dettes financières liées aux obligations de rachat	Paragraphe 17	C	3	3 513	3 513			3 513
Dettes financières liées aux compléments de prix	Paragraphe 17	D	2	0	0		0	
Dettes financières locatives	Paragraphe 18	A	N/A	11 114	11 114	4 209	6 905	
Autres passifs financiers non courants	Paragraphe 22	A	N/A	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	Paragraphe 21	A	N/A	37 164	37 164	37 164	0	0
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 22	D	2	430	430	430		
Autres passifs financiers courants	Paragraphe 22	A	N/A	10 845	10 845	10 845	0	0

⁽¹⁾ Cf. définition en paragraphe 2.10.

⁽²⁾ Dont titres AVEXTRA AG en catégorie B (cf. paragraphe 2.4.5.3).

Les données au 31 décembre 2023 étaient les suivantes :

Instruments financiers au bilan 31/12/2023	Renvoi paragraphes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 13 ⁽¹⁾	Valeur Nette Comptable	Juste valeur	Moins d'un an	Échéancier Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS FINANCIERS				185 846	185 846	170 317	0	0
Titres non consolidés ⁽²⁾	Paragraphe 10	B & C	N/A	14 134	14 134	N/A	N/A	N/A
Autres immobilisations financières	Paragraphe 10	A	N/A	1 395	1 395	N/A	N/A	N/A
Autres actifs financiers non courants	Paragraphe 14	A	N/A	0	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	Paragraphe 13	A	N/A	86 954	86 954	86 954	0	0
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 14	D	2	0	0	0		
Autres actifs financiers courants	Paragraphe 14	A	N/A	9 319	9 319	9 319	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Paragraphe 15	C	1 ou 2	74 044	74 044	74 044	0	0
PASSIFS FINANCIERS				70 294	70 294	63 648	6 645	0
Trésorerie passive	Paragraphe 17	C	N/A	1 991	1 991	1 991		
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Paragraphe 17	A	N/A	1 695	1 695	1 258	436	0
Dettes financières liées aux compléments de prix	Paragraphe 17	D	2	0	0		0	
Instruments dérivés liés aux compléments de prix	Paragraphe 17	D	2	0	0		0	
Dettes financières locatives	Paragraphe 18	A	N/A	10 017	10 017	3 808	6 209	
Autres passifs financiers non courants	Paragraphe 22	A	N/A	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	Paragraphe 21	A	N/A	44 630	44 630	44 630	0	0
Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales	Paragraphe 22	D	2	(232)	(232)	(232)		
Autres passifs financiers courants	Paragraphe 22	A	N/A	12 193	12 193	12 193	0	0

⁽¹⁾ Cf. définition en paragraphe 2.1

⁽²⁾ Dont titres AVEEXTRA AG en catégorie B (cf. paragraphe 2.4.5.3).

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés, correspondant aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (cf. paragraphe 2.10). Le Groupe n'a pas identifié d'ajustement au titre du risque de contrepartie (risque de non-recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

Instruments dérivés

• Instruments dérivés liés à la couverture d'opérations commerciales

Au 31 décembre 2024, les instruments dérivés de couverture du risque de change, sous forme essentiellement d'opérations à terme en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés ont été constatées en totalité en résultat.

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2024 et 2023 :

Instruments dérivés	Devise	Type de contrat	31/12/2024			31/12/2024			31/12/2023			31/12/2023		
			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
			Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(11 602)	(11 167)	(199)	(13 000)	(12 513)	(164)	(8 270)	(7 484)	101	(2 500)	(2 262)	85	
Dollar canadien	Contrats à terme	(797)	(533)	2	(1 000)	(669)	8	(1 309)	(894)	(11)	0	0	0	
Forint hongrois	Contrats à terme	0	0	0	250 000	608	(5)	0	0	0	(265 000)	(692)	2	
Leu roumain	Contrats à terme	0	0	0	10 500	2 111	6	0	0	0	9 000	1 809	2	
Zloty polonais	Contrats à terme	(711)	(166)	0	3 500	819	5	(721)	(166)	(3)	670	154	1	
Couronne tchèque	Contrats à terme	0	0	0	35 000	1 390	2	(12 118)	(490)	4	31 500	1 274	(18)	
Real brésilien	Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Franc suisse	Contrats à terme	0	0	0	1 800	1 912	(19)	(267)	(288)	(5)	2 000	2 160	46	
Peso colombien	Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dollar de Hong-Kong	Contrats à terme	(1 959)	(243)	(2)	(33 000)	(4 090)	(62)	(1 352)	(157)	1	(19 000)	(2 201)	29	
Rouble russe	Contrats à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL			(12 109)	(200)		(10 433)	(229)		(9 479)	87		241	145	

Les échéances des dérivés sont à moins d'un an. Le détail et la nature des éléments couverts sont présentés en paragraphe 23.3.3.

Les justes valeurs des instruments dérivés, à la clôture de l'exercice, à -430 K€ au 31 décembre 2024 contre 232 K€ au 31 décembre 2023 (cf. paragraphe 2.10.6).

Au niveau du compte de résultat, leur variation entre 2023 et 2024 a été constatée :

- en autres produits et charges opérationnels pour les couvertures commerciales de juste valeur, dans la mesure où elles visent des couvertures considérées comme efficaces,
- en autres produits et charges financiers pour les couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire.

23.2 Impact dans le compte de résultat

L'impact des produits et charges liés aux actifs et passifs financiers est indiqué :

- pour les dépréciations des créances clients et autres créances, constatés en résultat opérationnel : aux paragraphes 13 et 14,
- pour le résultat de change sur opérations commerciales et résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures commerciales, constatés en résultat opérationnel : au paragraphe 28,
- pour le résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures financières, constaté en résultat financier : au paragraphe 29.

23.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de BOIRON société mère,
- un objectif de couverture,
- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle :
 - la Direction Générale valide la politique annuelle de gestion des risques de marché proposée par la direction financière,
 - le service trésorerie Groupe évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture,
 - le comité de trésorerie contrôle les opérations effectuées par la trésorerie Groupe.

Cette analyse a été mise à jour au regard de l'environnement économique actuelle et notamment du contexte de crise macro-économique.

23.3.1 Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du Groupe sont centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par le service trésorerie Groupe. Sur l'année 2024, la trésorerie consolidée du Groupe a été continuellement excédentaire, comme en 2023.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie centralisés est effectué par le service trésorerie Groupe dans le cadre d'une politique de gestion privilégiant les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés,
- sélection des produits en fonction de leur liquidité,
- répartition des risques en diversifiant les supports et les contreparties,
- sélection des émetteurs et des contreparties en fonction de leur solvabilité.

Au 31 décembre 2024, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

Instruments financiers - Risque de taux	Moins de un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans
ACTIFS - valeurs mobilières de placement et disponibilités	64 709		
PASSIFS - trésorerie passive, emprunts et dettes financières (hors dettes financières locatives)	(310)	(34)	(3 513)
Position nette de trésorerie	64 399	(34)	(3 513)

Une hausse instantanée d'un point des taux d'intérêt court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture, se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 644 K€ des produits financiers annuels.

23.3.2 Risque de contrepartie

L'exposition du Groupe BOIRON au risque de contrepartie financière est notamment liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès de contreparties de premier plan. Le service trésorerie suit leur notation externe et veille à la répartition des montants correspondants entre un nombre suffisant de contreparties.

23.3.3 Risque de change

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de BOIRON société mère dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur BOIRON société mère et provient principalement :

- des ventes et achats réalisés en devises locales,
- des besoins de financement et excédents de trésorerie de certaines filiales étrangères,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de BOIRON société mère se décomposent comme suit, au 31 décembre 2024 :

Décomposition des principaux actifs et passifs de BOIRON société mère en devises		Rouble russe	Dollar américain	Leva bulgare	Réal brésilien	Dollar canadien	Dinar tunisien	Autres devises	TOTAL
Créances clients	KDevises	0	12 230	1 193	2 933	1 538	0		
Dettes fournisseurs	KDevises	(1 060)	(4)	(77)	0	0	(2 501)		
Position nette avant gestion sur opérations commerciales	KDevises	(1 060)	12 226	1 116	2 933	1 538	(2 501)		
Couvertures commerciales de juste valeur	KDevises	0	(11 602)	0	0	(797)	0		
Position nette après gestion sur opérations commerciales	KDevises	(1 060)	624	1 116	2 933	741	(2 501)		
Comptes courants de trésorerie	KDevises	0	11 343	(3 026)	0	1 000	0		
Position nette avant gestion sur opérations financières	KDevises	0	11 343	(3 026)	0	1 000	0		
Couvertures de comptes courants de trésorerie	KDevises	0	(13 000)	3 000	0	(1 000)	0		
Position nette après gestion sur opérations financières	KDevises	0	(1 657)	(26)	0	0	0		
Position nette après gestion totale	KDevises	(1 060)	(1 033)	1 090	2 933	741	(2 501)		
POSITION NETTE APRÈS GESTION TOTALE (CONTRE VALEUR EURO)	K€	(9)	(994)	557	456	496	(755)	6 308	6 059

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en paragraphe 4. Seules les couvertures de juste valeur sont présentées dans ce tableau, dans la mesure où les couvertures de flux futurs ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2024.

En outre, il n'existe pas de couverture de flux futurs au 31 décembre 2024.

L'impact d'une évolution instantanée de +10% des taux de change (baisse des devises par rapport à l'euro) se décomposerait comme suit au 31 décembre 2023 :

Impact d'une évolution instantanée de + 10% des taux de change		Rouble russe	Dollar américain	Couronne tchèque	Zloty polonais	Dollar canadien	Leu roumain	Réal brésilien	Autres devises	TOTAL
- sur la position de change après gestion existant à la date de clôture	K€	1	90	(27)	(50)	(45)	(91)	(42)	(388)	(551)
- sur le chiffre d'affaires	K€	(1 769)	(10 327)	(693)	(728)	(1 168)	(1 180)	(736)	(2 296)	(18 896)
- sur le résultat avant impôt des filiales	K€	(186)	27	(74)	(40)	37	(220)	(28)	4	(479)
- sur les capitaux propres	K€	(1 124)	(7 612)	(305)	(486)	(184)	(873)	(225)	(549)	(11 358)

23.3.4 Risque de crédit

Le risque client du Groupe est considéré comme globalement faible.

Le Groupe BOIRON porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et continue, dans le contexte économique actuel, à développer ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque entité du Groupe possède des services propres qui assurent le suivi des encours clients et effectuent le recouvrement. Le suivi consolidé des encours clients, des retards et du niveau de risque associé est ensuite effectué en central par un service dédié.

Depuis janvier 2024, le Groupe a fait évoluer sa politique de couverture des risques de crédit afin d'en améliorer l'efficacité. La part des encours bénéficiant d'une assurance-crédit est ainsi passée de 39% au 31 décembre 2023 à 70% au 31 décembre 2024.

Le montant des garanties utilisées au 31 décembre 2024 s'élève à 64 346 K€ (contre 34 797 K€ en 2023).

Au 31 décembre 2024, le montant des créances échues et non dépréciées s'établit à 13 662 K€ soit 15% des créances clients (contre 12 214 K€ soit 14% des créances clients au 31 décembre 2023), une partie de ces créances est couverte par une assurance-crédit. Cette hausse provient essentiellement des retards constatés en Tunisie, aux États-Unis et en Roumanie.

Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 45% de ce montant.

Le solde est à échéance de moins d'un an.

Le délai de recouvrement des créances du Groupe est de 60 jours (contre 56 jours en 2023).

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2024.

Le total des pertes sur créances irrécouvrables, net des dotations et reprises de dépréciations sur créances douteuses, est une perte nette de 66 K€, soit 0,01% du chiffre d'affaires Groupe, contre un profit net de 199 K€ en 2023, soit 0,04% du chiffre d'affaires Groupe.

Le Groupe BOIRON n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2024, comme en 2023.

23.3.5 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Historiquement, les actifs à court terme du Groupe BOIRON ont toujours été très supérieurs à ses passifs à court terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de modification sur la structure financière du Groupe en 2024. Le risque de liquidité reste faible, malgré le contexte de ralentissement économique. La structure financière du Groupe reste équilibrée et l'endettement du Groupe, hors dettes financières locatives, hors dettes et instruments dérivés sur compléments de prix, reste marginal. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

23.3.6 Risque sur actions, obligations et autres actifs

Le Groupe ne détient pas de placements en obligations en direct.

Il détient des titres AVEXTRA AG (détention de 5,14% du capital) pour une valeur nette au 31 décembre 2024 de 6 540 K€ ainsi qu'un prêt convertible en actions AVEXTRA AG pour une valeur nette au 31 décembre 2024 de 900 K€ (cf. paragraphe 10).

Il détient également des parts de FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) pour une valeur nette au 31 décembre 2024 de 6 414 K€ (cf. paragraphe 10).

Le détail par nature d'actifs des fonds gérés par le fonds de placement externalisé au titre des engagements sociaux est indiqué en paragraphe 19. 66,9% des placements bénéficient d'un taux minimum garanti et ne comportent pas de risque en capital.

23.3.7 Risque pays

23.3.7.1 Tunisie

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2024 un chiffre d'affaires de 5 095 K€ avec la Pharmacie Centrale de Tunisie, importateur exclusif des médicaments dans ce pays. Dans le contexte de crise de financement du système de santé qui perdure en Tunisie, BOIRON subit des retards de paiement de ses créances et un allongement des délais de règlement. Il convient de préciser que la créance est couverte par un assureur crédit et qu'aucune perte n'a été constatée sur l'année.

Cette situation fait l'objet d'un suivi spécifique au niveau du Groupe.

23.3.7.2 Russie

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des encours clients de la filiale russe sont couverts auprès d'un assureur crédit local. Les autres actifs détenus par la filiale (essentiellement des stocks) ne présentent pas de risque de perte de valeur significatif.

Cette situation fait l'objet d'un suivi spécifique au niveau du Groupe.

24 REVENUS DE L'ACTIVITÉ

Revenus de l'activité	2024	%	2023	%
Médicaments homéopathiques à nom commun	171 014	35,1	177 719	36,0
Spécialités homéopathiques	280 964	57,6	281 045	57,0
Autres produits de santé	35 581	7,3	34 484	7,0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	487 559	100	493 248	100
Autres produits de l'activité (redevances)	1		1	

Les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires sont identiques selon les différentes lignes de produits (cf. paragraphe 2.11.1 : constatation du chiffre d'affaires en pratique à la livraison).

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas de secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée dans le paragraphe 5 sur l'information sectorielle.

L'analyse de la norme IFRS 15 n'a pas conduit à identifier d'autres axes de ventilation des revenus considérés comme pertinents.

25 AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat opérationnel	2024	2023
Dépréciations des goodwill ⁽¹⁾	8 324	(4 297)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles ⁽²⁾	(7 965)	(9 660)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles ⁽²⁾	(17 531)	(20 016)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des droits d'utilisation liés aux contrats de location	(4 730)	(4 212)
TOTAL DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS NON COURANTS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(21 901)	(38 186)
Dépréciations sur actifs courants	1 649	(1 177)
Provisions	(14 483)	12 493
Provisions pour contrôle fiscal		
Engagements sociaux	5 216	489
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS COURANTS ET DES PROVISIONS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(7 619)	11 805
TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(29 520)	(26 380)

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat financier	2024	2023
Dépréciations et variations de juste valeur sur actifs financiers et autres placements	(623)	1 623
Provisions		
Engagements sociaux	(1 819)	(2 045)
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS SUR RÉSULTAT FINANCIER	(2 442)	(422)

Amortissements, dépréciations et provisions en impôts sur les résultats	2024	2023
Provisions pour contrôle fiscal		
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS EN IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	0	0
TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(31 962)	(26 802)

⁽¹⁾ Dépréciation du goodwill d'ABBI en 2023 et reprise de provision en 2024 suite à la cession d'ABBI (cf. paragraphe 6).

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions, constatées en résultat opérationnel, par destination sont présentées ci-après :

Amortissements, dépréciations et provisions en résultat opérationnel par destination	2024	2023
Chiffre d'affaires	0	0
Coûts des produits vendus	(10 882)	(12 250)
Coûts de préparation et distribution	(5 241)	(5 156)
Coûts de promotion	(5 162)	(4 417)
Coûts de recherche et développement	301	(12)
Coûts des affaires réglementaires	(88)	(126)
Coûts des fonctions support	(7 234)	(7 502)
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	(9 538)	3 082
TOTAL	(37 844)	(26 380)

⁽¹⁾ Dont impact net des provisions et dépréciations liées à la réorganisation en France (cf. paragraphes 20 et 28).

26 CHARGES DE PERSONNEL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Charges de personnel en résultat opérationnel par nature (hors impact de la réorganisation)	2024	2023
Rémunérations et charges sociales	(176 180)	(175 048)
Intéressement et participation dont charges sociales	(10 776)	(8 921)
Engagements sociaux (coût hors impact de la réorganisation)	(5 227)	(2 894)
Autres charges de personnel	(7 003)	(6 623)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (HORS IMPACT DE LA RÉORGANISATION)	(199 186)	(193 486)

Le coût des engagements sociaux (hors coût financier et impact de la réorganisation), inclus dans les charges de personnel, est ventilé ci-après :

Coût des engagements sociaux (hors coût financier et impact de la réorganisation)	2024	2023
Indemnités de Départ à la Retraite	(2 095)	(821)
Accord de Préparation à la Retraite	(2 587)	(1 297)
TFR italien	1	(14)
Prépension belge		12
Médailles du travail et gratifications	(545)	(775)
TOTAL COÛT DES ENGAGEMENTS SOCIAUX (HORS COÛT FINANCIER ET IMPACT DE LA RÉORGANISATION)	(5 227)	(2 894)

Les charges de personnel par destination, hors impact de la réorganisation, ont évolué de la manière suivante :

Charges de personnel en résultat opérationnel par destination (hors impact de la réorganisation)	2024	2023
Coûts des produits vendus	(36 598)	(34 917)
Coûts de préparation et distribution	(37 927)	(37 583)
Coûts de promotion	(76 925)	(74 650)
Coûts de recherche et développement	(4 179)	(3 371)
Coûts des affaires réglementaires	(6 618)	(6 171)
Coûts des fonctions support	(36 663)	(36 725)
Autres produits et charges opérationnels	(276)	(69)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (HORS IMPACT DE LA RÉORGANISATION)	(199 186)	(193 486)

27 COÛTS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les coûts de recherche et développement, correspondant aux frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale (cf. paragraphe 2.4.2), s'élèvent à 6 307 K€ en 2024 contre 5 765 K€ en 2023 : ils comprennent essentiellement des honoraires pour 1 820 K€ en 2024 (contre 1 835 K€ en 2023) et des charges de personnel (cf. paragraphe 26).

28 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Autres produits et charges opérationnels	2024	2023
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	(17)	593
Crédits d'impôts (dont crédit d'impôt recherche) ⁽¹⁾	954	1 241
Dépréciation du goodwill d'ABBI ⁽²⁾		(4 297)
Dépréciation des actifs d'ABBI ⁽²⁾		(2 627)
Réévaluation des dettes et instruments dérivés liés aux compléments de prix ABBI ⁽³⁾		9 667
Réorganisation en France - coûts (hors engagements sociaux)	(26 702)	(805)
Réorganisation en France - reprises de provisions des engagements sociaux	6 667	5
Fermeture BOIRON Inde en 2023 - dotations aux provisions et dépréciations	132	(580)
Variations nettes des autres provisions	169	10
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales)	(631)	(273)
Résultat de change sur opérations commerciales	470	(201)
Autres	(687)	635
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(19 647)	3 368
dont autres produits opérationnels	8 633	12 630
dont autres charges opérationnelles	(28 279)	(9 263)

⁽¹⁾ Cf. paragraphe 2.6.

⁽²⁾ Cf. paragraphes 6, 7, 8, 12 et 14.

⁽³⁾ Cf. paragraphes 17 et 23.

En 2024, les autres charges et produits opérationnels intègrent :

- 20 035 K€ de charges nettes liées aux plans de réorganisation en France dont 20 473 K€ pour la réorganisation initiée en 2024 (cf. paragraphes 19 et 20),
- et 954 K€ de Crédit d'Impôt Recherche en France (contre 1 241 K€ en 2023).

En 2023, les autres charges et produits opérationnels intégraient :

- Des écritures liées à ABBI : compte tenu des réalisations constatées en 2023, les dettes liées aux compléments de prix et l'instrument dérivé avaient été annulées (+9 667 K€). Par ailleurs, une dépréciation complémentaire du goodwill avait été constatée (-4 297 K€), portant la dépréciation à 100% du goodwill. Enfin, 2 627 K€ de dépréciations sur les actifs d'ABBI avaient été constatées, notamment sur les immobilisations incorporelles et les stocks. L'impact net de ces écritures était un profit de 2 743 K€,
- 800 K€ de dotation nette sur la provision pour réorganisation en France, en lien notamment avec la réforme des retraites,
- et 580 K€ d'impact net des coûts liés à la fermeture de BOIRON Inde.

29 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se solde par une perte nette de 1 160 K€ au 31 décembre 2024 contre un gain net de 4 560 K€ en 2023.

Il se compose, en 2024, de 2 917 K€ de produits de placement, 1 219 K€ de charges de financement et un solde net des autres produits et charges financiers négatif pour -2 859 K€.

La diminution des produits de placement est de 4 545 K€ dont 4 679 K€ en France, et est corrélée à la diminution du volume des placements entre 2023 et 2024).

En 2024, les autres charges et produits financiers intègrent les éléments suivants :

Autres produits et charges financiers	2024	2023
Rendement financier net estimé des placements externalisés des engagements sociaux ⁽¹⁾	564	687
Coût financier des engagements sociaux ⁽¹⁾	(2 383)	(2 732)
Résultat de change sur comptes bancaires et financiers	1 053	(32)
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières)	(1 074)	84
Dépréciation nette des équivalents de trésorerie	(77)	377
Dépréciation nette des placements financiers FCPI	(545)	1 246
Frais bancaires sur opérations financières	(96)	(486)
Autres	(300)	(855)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(2 859)	(1 711)

⁽¹⁾ Cf. paragraphe 19.

30 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

30.1 Ventilation de la charge d'impôt

Impôts sur les résultats	2024	2023
Impôts exigibles	(4 436)	(11 636)
Impôts différés	1 195	(1 275)
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(3 241)	(12 911)
Taux effectif	22,2%	27,6%

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal de BOIRON société mère, s'analyse comme suit pour les années 2023 et 2024 :

Impôts sur les résultats	2024	%	2023	%
Impôt théorique	(3 765)	25,8	(12 102)	25,8
Effet des taux d'imposition des filiales	606	(4,2)	350	(0,7)
Effet des variations de taux sur les impôts différés en France	8	(0,1)	(51)	0,1
Différences permanentes	(1 124)	7,7	(40)	0,1
Non constatation d'impôt sur pertes ou bénéficiaires fiscaux	(191)	1,3	(1 514)	3,2
Impact des contrôles fiscaux	1 174	(8,1)	759	(1,6)
Crédits d'impôt, régularisation d'impôts différés et autres	51	(0,3)	(313)	0,7
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(3 241)	22,2	(12 911)	27,6

L'impôt théorique du Groupe (25,83%) est calculé sur la base du taux applicable en France en 2024.

30.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

Impôts différés	31/12/2023	Impact en résultat net	Impact en autres éléments du résultat global		31/12/2024
			Écarts actuariels sur engagements sociaux	Écarts de conversion et autres mouvements	
Impôts différés sur provisions réglementées	(10 136)	286			(9 850)
Impôts différés sur crédits bails et contrats de location IFRS 16	82	0		(4)	78
Impôts différés sur reports déficitaires	854	(153)		(14)	688
Impôts différés sur engagements sociaux	13 705	(700)	(1 408)		11 597
Impôts différés liés à la fiscalité locale	4 277	1 317		184	5 778
Impôts différés sur autres éléments	8 131	445		(147)	8 428
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	16 914	1 195	(1 408)	18	16 719
<i>dont impôt différé actif net</i>	16 914	1 195	(1 408)	18	16 719
<i>dont impôt différé passif net</i>	0				0

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même société, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2024, le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables (hors déficits liés à des sociétés sans activité et déficits non utilisables), par application des principes définis en paragraphe 2.6, s'élève à 3 721 K€ contre 4 201 K€ au 31 décembre 2023. Ils concernent le Brésil, la Colombie, la Pologne et la Suisse.

31 RÉSULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS AUTO-DÉTENUES)

Résultat par action	2024	2023
Résultat net (en K€)	11 336	35 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	17 362 275	17 362 222
RÉSULTAT PAR ACTION (en €)	0,65	2,06

La méthode de détermination du nombre moyen d'actions est décrite en paragraphe 2.11.4.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

32 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette du Groupe atteint 64 338 K€ à fin 2024 contre 72 016 K€ à fin 2023.

La réconciliation entre la trésorerie du bilan consolidé et la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie est la suivante :

Réconciliation de la trésorerie entre états financiers consolidés			2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Bilan consolidé	Paragraphe 15	64 709	74 044
Dépréciation nette des équivalents de trésorerie	Bilan consolidé	Paragraphe 15	0	0
Plus-values latentes sur OPCVM	Bilan consolidé	Paragraphe 15	61	37
Trésorerie passive (incluse dans les emprunts et dettes financières courants)	Bilan consolidé	Paragraphe 17	310	1 991
TRÉSORERIE NETTE	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS		64 338	72 016

La variation de trésorerie (intégrant l'incidence des variations de cours des monnaies étrangères) s'élève à -7 678 K€ en 2024, contre -177 644 K€ en 2023 et est expliquée par les principaux flux suivants.

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élèvent à 39 533 K€ contre 45 491 K€ en 2023, en baisse de 5 959 K€. Ils s'expliquent par :

- d'une capacité d'autofinancement de 55 371 K€. À fin décembre 2024, 5 193 K€ ont été décaissés au titre de la réorganisation (contre 10 879 K€ en 2023). Retraitée de ces impacts, la capacité d'autofinancement s'établirait à 60 564 K€ en 2024 (soit 12,4% du chiffre d'affaires) contre 66 628 K€ en 2023 (13,5% du chiffre d'affaires),
- le versement de 6 618 K€ d'impôts au niveau du Groupe au 31 décembre 2024 dont 3 552 K€ en France et 1 605 K€ aux États-Unis.
- une hausse du besoin en fonds de roulement (+9 220 K€) avec :
 - une hausse de 3 325 K€ des créances clients, résultant d'un effet saisonnalité, avec des ventes du Groupe du 4^e trimestre 2024 supérieures à celles du dernier trimestre 2023 notamment en Russie, en Roumanie et au Canada,
 - une hausse de 3 407 K€ des stocks dont 3 854 K€ aux États-Unis, portant sur l'Homéopathie à Nom Commun et Oscilloccinum[®],
 - une baisse de 7 973 K€ des dettes fournisseurs dont 5 454 K€ en France en lien avec l'uniformisation des délais de règlement,
 - une réduction des créances fiscales pour 3 056 K€ dont 2 544 K€ en France (en lien avec l'encaissement de la procédure d'agrément mutuel en Espagne et la baisse des créances de TVA).

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** se soldent par un décaissement net de 18 360 K€ contre 22 926 K€ en 2023. En 2024, les flux portent principalement sur :

- les acquisitions d'immobilisations corporelles pour 8 399 K€, principalement en France, sur les sites de Messimy et Montévrain,
- les investissements en immobilisations incorporelles en France pour 7 232 K€ sur les projets informatiques Groupe : notamment les projets SYMPHONY (CRM) et OCE Sales, la poursuite de la création d'un portail web professionnel pour les médecins et les pharmaciens et des projets liés aux applications industrielles du laboratoire,
- les acquisitions d'immobilisations financières pour 2 201 K€, notamment des appels de fonds sur des Fonds Commun de Placement dans l'Innovation pour 1 165 K€ et un placement en juin 2024 dans la société AVEXTRA AG sous forme de prêt convertible en actions pour 900 K€.
- l'impact négatif de 977 K€ de l'incidence des variations de périmètre, correspondant à la trésorerie d'ABBI lors de sa sortie du périmètre de consolidation au 14 juin 2024.

Les **flux de trésorerie liés aux opérations de financement** se soldent par un décaissement net de 27 854 K€ contre 198 413 K€ en 2023. Ils intègrent principalement :

- la distribution de dividendes exceptionnels en octobre 2023 de 179 873 K€,
- la distribution de dividendes liée à l'affectation du résultat 2023 pour 23 439 K€ (le dividende par action est de 1,35€ contre 1,10€ en 2023) contre 19 096 K€ en 2023,
- le remboursement des dettes financières locatives pour 4 720 K€ contre 4 271 K€ en 2023,
- et le remboursement, en France, de la dette de participation des salariés pour 1 258 K€,
- l'encaissement de 2 256 K€ de placements financiers chez BOIRON société mère (contre 6 445 K€ en 2023).

33 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

33.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe

Engagements liés à l'acquisition de la société ALKANTIS

Le contrat d'acquisition prévoit le versement d'un complément de prix au profit du cédant, qui sera calculé sur le chiffre d'affaires 2027.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies.

Pour information, les actifs (marques, brevets et matériel de fabrication) ont été dépréciés en totalité en 2019 pour 2 069 K€.

33.2 Engagements liés aux acquisitions d'actifs isolés

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€.

33.3 Engagements liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors bilan significatifs liés aux activités opérationnelles du Groupe sont décrits ci-après :

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	31/12/2024		Échéances		31/12/2023
		À moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	
Engagements reçus	52	52			52
Garanties immobilières	52	52			52
Engagements donnés	4 192	1 880	2 312		5 483
Cautions bancaires	526	175	351		652
Cautions fiscales et douanières	775		775		775
Engagement de rachat de parts de FCPI	2 891	1 705	1 186		4 056

34 ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

En France, un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ».

L'application des principes définis en paragraphe 2.9.4 ne nous a pas conduits à constater de provision au 31 décembre 2024. Aucune évolution notable n'a été constatée en 2024.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

35 PARTIES LIÉES

35.1 Entreprises liées

	SODEVA		CDFH		CEDH		BOIRON DÉVELOPPEMENT	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Achats de biens					13	20		
Ventes de biens								
Prestations de services données		8	160	248	442	412	9	
Prestations de services reçues			35	22	1 766	1 540	1 199	989
Total créances			36	40	262	170		
Total dettes			27	14	350	21		

35.2 Rémunérations dues aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes dues aux dirigeants et autres administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

Rémunérations brutes dues	Dirigeants	Autres administrateurs non dirigeants
Rémunération fixe	1 312	260
Rémunération variable liée au contrat de travail ⁽¹⁾	26	29
Rémunération variable liée à la fonction de mandataire social ⁽²⁾	53	
Autre rémunération		12
Honoraires		1
Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration	27	238
Avantages en nature ⁽³⁾	35	
Total des revenus bruts dus 2024	1 452	539
Rappel du montant des revenus bruts dus 2023	1 495	489
Avantages postérieurs à l'emploi (Indemnité de Départ à la Retraite et Accord de Préparation à la Retraite)	376	153
Autres avantages à long terme (Médaille du Travail)	15	22

(1) La rémunération variable liée au contrat de travail se compose de la prime d'intéressement, de la participation légale, de la prime d'intéressement au résultat et de l'abondement au PEE et au PERCO.

(2) La rémunération variable liée à la fonction de mandataire social est constituée de la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe des mandataires sociaux n'ayant pas de contrat de travail.

(3) Il s'agit des avantages liés à la retraite (2 K€) et à la mise à disposition d'une voiture de fonction (33 K€).

36 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2023 et 2024 sont les suivants :

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge ^{(1) (2)}	FORVIS MAZARS		GRANT THORNTON	
	2024	2023	2024	2023
(Montant HT en K€)				
Certification des comptes	147	132	203	153
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux ⁽³⁾	12	11	5	11
Services autres que la certification des comptes non requis par les textes légaux ⁽³⁾				
TOTAL	159	143	208	164

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) Les honoraires ici présentés sont ceux fournis par les Commissaires aux comptes de BOIRON société mère aux sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Ils n'incluent pas les honoraires facturés par leurs réseaux.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues par le Commissaire aux comptes.

Elles peuvent être requises par des dispositions légales ou fournies à la demande du Groupe ou de ses filiales.

Les informations données dans ce tableau sont établies en conformité avec le règlement ANC n° 2016-09.

37 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'autre événement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.